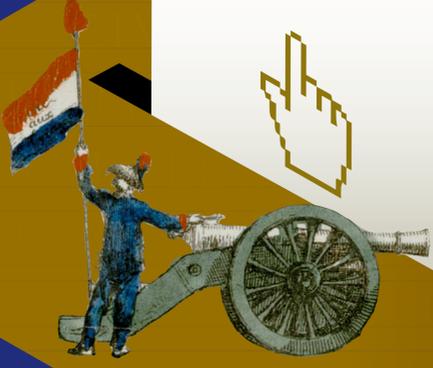


ACCESSIBILITÉ ARCHIVES CITOYEN CITOYENNETÉ CIVISME DÉBAT  
ÉMOTION EMPATHIE ÉQUITÉ LAÏCITÉ JUSTICE LIBERTÉ ÉGALITÉ  
PARITÉ PLURALISME RESPECT SOLIDARITÉ TOLÉRANCE VALEURS  
ENGAGEMENT ARCHIVES CITOYENNETÉ CIVISME  
DÉBAT ÉMOTION ÉTAT LAÏCITÉ  
JUSTICE LIBERTÉ ÉGALITÉ PLURALISME RESPECT  
SOLIDARITÉ TOLÉRANCE VALEURS  
CITOYENNETÉ CIVISME  
ÉTAT LAÏCITÉ  
DIVERSITÉ SOLIDARITÉ  
ARCHIVES CITOYENNETÉ CIVISME  
ÉTAT JUSTICE  
RESPECT SOLIDARITÉ VALEURS ACCES  
ARCHIVES CITOYENNETÉ CIVISME DÉBAT  
EMPATHIE ARCHIVES  
ÉMOTION EMPATHIE  
ÉGALITÉ PARITÉ PLURALISME  
TOLÉRANCE VALEURS  
CITOYENNETÉ CIVISME DÉBAT  
LAÏCITÉ JUSTICE PARITÉ  
SOLIDARITÉ TOLÉRANCE VALEURS ACCESSIBILITÉ  
ARCHIVES CITOYENNETÉ CIVISME  
ÉTAT LAÏCITÉ JUSTICE ÉGALITÉ PARITÉ SOLIDARITÉ ÉQUITÉ  
RESPECT SOLIDARITÉ ÉQUITÉ LIBERTÉ ÉGALITÉ PARITÉ PLURALISME  
CIVISME RESPECT PARITÉ SOLIDARITÉ TOLÉRANCE MORALE  
VALEURS ACCESSIBILITÉ ARCHIVES CITOYENNETÉ CIVISME  
CIVISME DÉBAT ÉMOTION EMPATHIE ÉQUITÉ ÉTAT LAÏCITÉ  
JUSTICE LIBERTÉ CIVISME ÉGALITÉ PARITÉ PLURALISME RESPECT  
SOLIDARITÉ CITOYENNETÉ ACCESSIBILITÉ ARCHIVES CITOYEN



CITOYENNES!  
CITOYENS!  
À VOS  
ARCHIVES!



# ARCHIVES

*Des mots & des documents*

# CITOYENNETÉ

# LE JOURNAL DE L'EXPO

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES CÔTES-D'ARMOR

## Édito

Acteurs d'une société aujourd'hui parfois menacée dans ses fondements démocratiques et républicains, nous nous devons de réagir et d'encourager une volonté partagée de réaffirmer les valeurs fondatrices de notre Constitution, précieux héritage de ceux qui nous ont précédés et qui ont su, parfois au sacrifice de leur vie, donner un sens à sa devise « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Dans cet esprit, l'exposition « Archives et Citoyenneté, des mots et des documents », proposée par les Archives départementales du 16 septembre 2016 au 31 mars 2017, a pour finalité, par une approche lexicale, en associant des définitions et des documents d'archives, de démontrer que la citoyenneté est une construction, une émancipation qu'il nous revient de défendre et de poursuivre en tenant compte des évolutions de notre société.

L'appel est donc lancé : que cette exposition ouvre, à chacun, les champs des possibles pour s'emparer des mots et des documents et pouvoir agir individuellement et collectivement en citoyens éclairés.

« *Citoyennes, citoyens, à vos archives !* »

**Alain Cadec**  
Président du Conseil Départemental  
des Côtes-d'Armor



# ARCHIVES

Des mots & des documents

# CITOYENNETÉ

## Sommaire

P3 ACCESSIBILITÉ

ARCHIVES

P4 CITOYEN

CITOYENNETÉ

P5 CIVILITÉ

CIVISME

P6 DÉBAT

DÉMOCRATIE

P7 DÉPUTER

DEVISE

P8 DEVOIR DE MÉMOIRE

DÉVOUEMENT

P9 DIGNITÉ

DIVERSITÉ

P10 DON

DROIT

P11 ÉMOTION

EMPATHIE

P12 ENGAGEMENT

ÉQUITÉ

P13 ESCLAVAGE (LUTTE CONTRE)

ÉTAT

P14 EUROPE

EXEMPLARITÉ

P15 EXPRESSION (LIBERTÉ D')

HUMANISME

P16 IDENTITÉ

INDIVISIBILITÉ

P17 INSTITUTIONS RÉPUBLICAINES

INTÉGRATION

P18 INTÉRÊT GÉNÉRAL

JUSTICE

P19 LAÏCITÉ

LÉGALITÉ ET LOI

P20 LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

LUTTE CONTRE  
LES DISCRIMINATIONS

MILITANTISME

P22 MORALE ET ÉTHIQUE

NEUTRALITÉ

P23 PAIX

PARITÉ

P24 PATRIMOINE

PLURALISME

P25 PRÉSIDENT

RECENSEMENT

P26 RÈGLE

RÉPUBLIQUE

P27 RÉSISTANCE

P28 RESPECT

SCIENCES ET CROYANCES

P29 SÉCURITÉ

P30 SERVICE MILITAIRE, CIVIQUE

SERVICE PUBLIC

P31 SOCIABILITÉ

SOCIÉTÉ

P32 SOLIDARITÉ

SYMBOLES

P33 SYMPATHIE

TOLÉRANCE

P34 VALEUR

VIE PUBLIQUE

P35 « VIVRE ENSEMBLE »

VOTE

# ARCHIVES

Des mots & des documents

# CITOYENNETÉ

## Exposition « Archives et citoyenneté »

Dans le cadre de leur programmation culturelle pour l'année 2016, les Archives départementales des Côtes-d'Armor ont souhaité présenter une exposition intitulée « Archives & Citoyenneté – des mots et des documents » (16 septembre 2016–31 mars 2017) à l'occasion du 220<sup>e</sup> anniversaire du réseau des Archives départementales (créé par la loi du 26 octobre 1796), en lien avec le thème des Journées européennes du patrimoine intitulé « Patrimoine et citoyenneté ».

Né sous la Révolution, dans le sillage des Archives nationales créées le 7 septembre 1790, le réseau des Archives départementales a vu le jour le 26 octobre 1796 (loi du 5 brumaire an V), venant parachever l'organisation d'une administration spécifique chargée de la conservation des archives des institutions nouvelles et du regroupement des fonds des administrations de l'Ancien Régime. Depuis la révolution, les Archives départementales jouent ainsi, du fait de leurs missions de collecte, de traitement, de conservation et de communication, un rôle important dans la construction et l'apprentissage de la citoyenneté. En effet, selon le livre II du Code du patrimoine, la conservation des archives est organisée « dans l'intérêt public, tant pour la justification des droits des personnes physiques ou morales, que pour les besoins de la documentation historique ». En chaque endroit du territoire national, le public est ainsi en droit et en mesure de trouver des moyens de repérer et de consulter les documents qui l'intéressent.

Les Archives départementales des Côtes-d'Armor ont souhaité valoriser les fonds d'archives qu'elles conservent sous l'angle d'une réflexion sur le thème de la citoyenneté. L'exposition « Archives & Citoyenneté – des mots et des documents », conçue par le service éducatif des Archives départementales, se propose, à cette occasion, d'interroger le rapport des citoyens à l'histoire, comme de questionner la problématique de l'intégration nationale et européenne. Déclinée autour d'une soixantaine de termes constituant un « glossaire citoyen » et illustrés par des documents d'archives, l'exposition est une occasion de rappeler que l'histoire et son enseignement occupent une place centrale dans la construction de la citoyenneté. Par la connaissance du passé, elle participe pleinement à la transmission de valeurs communes qui contribuent à cimenter les sociétés démocratiques.





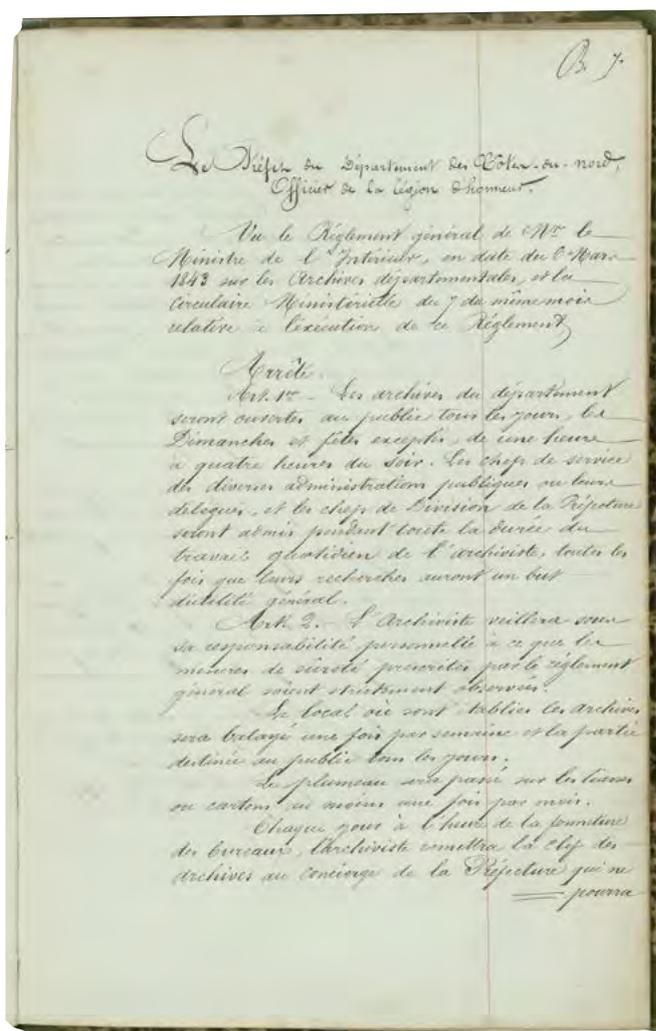
1

## ACCESSIBILITÉ

01 — Affiche « Bibliothèque sonore, prêts de livres enregistrés sur cassettes pour non-voissants et mal-voissants », bibliothèque municipale de Saint-Brieuc, imprimé par l'Atelier Municipal de Saint-Brieuc, sans date [2<sup>e</sup> moitié du XX<sup>e</sup> siècle]

(AD22, 11 Fi 278).

Le terme accessibilité est largement utilisé pour définir un accès aux personnes en situation de handicap. L'installation, à Saint-Brieuc, d'une bibliothèque sonore permettant aux personnes mal-voissantes et non-voissantes d'accéder à la lecture en est l'illustration.



2

## ARCHIVES

02 — Feuille 7 du registre contenant l'arrêté du préfet pour l'instauration du règlement des Archives départementales des Côtes-du-Nord, le 1<sup>er</sup> mars 1859, extrait du recueil des arrêtés du préfet des Côtes-du-Nord concernant les Archives départementales et communales et le Service de la 3<sup>e</sup> division, 15 juillet 1852 – 27 août 1920

(AD22, 4 K 258).

3



## CITOYEN

**03 — Certificat d'appartenance de Jacques Gerno à la Société régénérée des républicains sans culottes de Port-Brieuc, 30 germinal an II [19 avril 1794]**  
 (AD22, 101 L 51).

Ce formulaire républicain permet à chaque membre de prouver son appartenance à un club affilié au Club des Jacobins de Paris. Il comporte un en-tête avec les devises républicaines et les cachets utilisés alors par les Jacobins et les Montagnards.



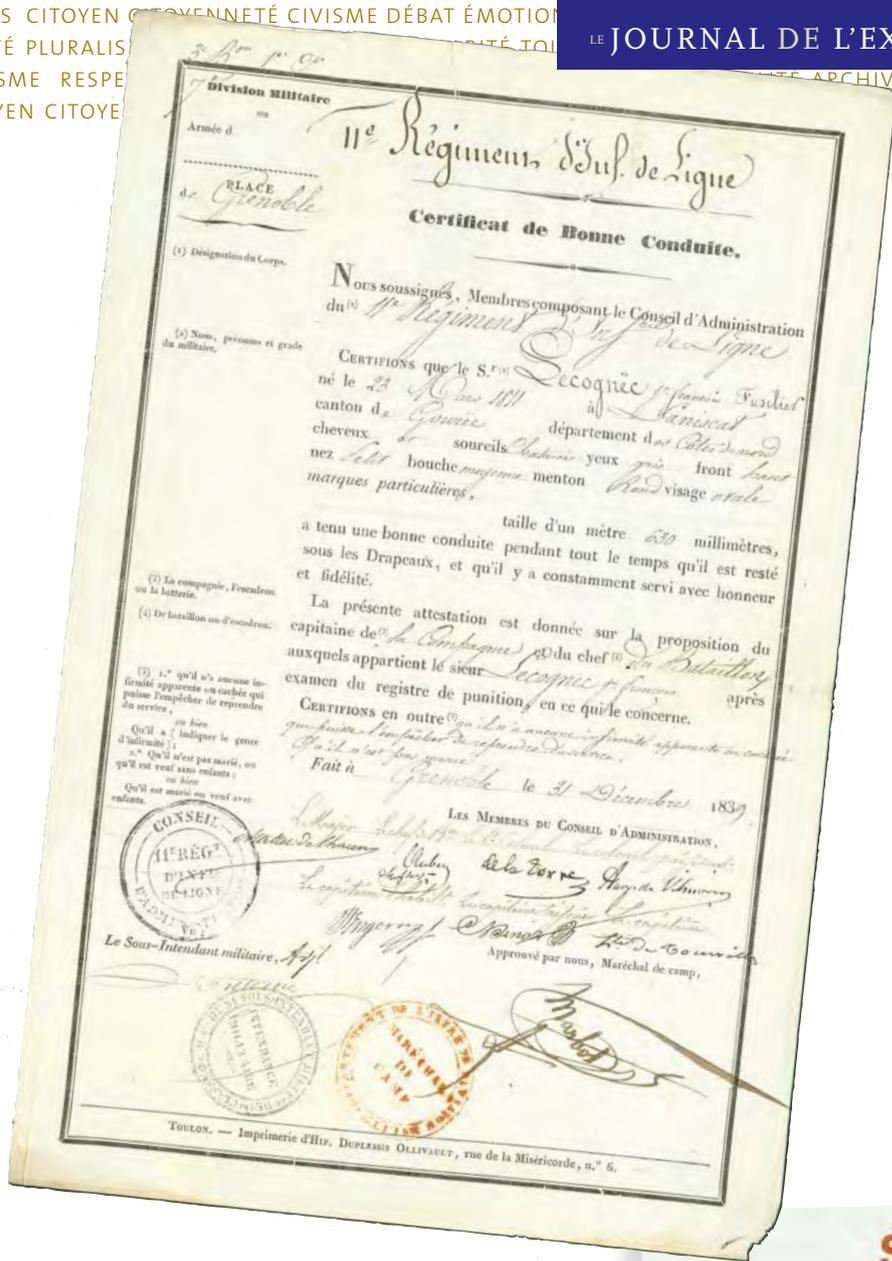
4

## CITOYENNETÉ

**04 — « Donnez à la République le visage que vous souhaitez », Actualités civiques, hebdomadaire du Front Républicain d'Action Civique contre l'Abstention, 13 septembre 1958**  
 (AD22, 1192 W 33).

Les Français sont appelés aux urnes pour le référendum instituant la V<sup>e</sup> République. Le général de Gaulle n'a aucun doute sur l'issue du vote mais il craint l'abstention qui affaiblirait le résultat. Le pouvoir se mobilise pour inciter les Français à aller voter le 21 septembre 1958. Raymond Offroy, à la tête du FRACCA (Front Républicain d'Action Civique Contre l'Abstention), ambassadeur et fidèle gaulliste, a dû être satisfait de constater que l'abstention a finalement été très faible (seulement 15%), offrant à la nouvelle République une exceptionnelle légitimité. Le FRACCA continuera un temps son œuvre, avec moins de succès, l'abstention aux législatives atteignant 25 % en novembre 1958 et même 30 % en 1962.

[www.franceinfo.fr](http://www.franceinfo.fr) — rubrique *Histoires d'info*



6

## CIVISME

06 — Certificat de bonne conduite pour le soldat Jean-François Lecognie, fait à Grenoble, le 31 décembre 1839 (AD22, 3 R 37).

Ici le dévouement particulier à la cause publique est traduite sous la forme d'un certificat.

5

## CIVILITÉ

05 — « Saint-Brieuc. Des panneaux pour coller les chewing-gums », Ouest-France, Saint-Brieuc 20 septembre 2013 (AD22, JP 166).

Cet article relate la mise en place, dans la ville de Saint-Brieuc, d'une quinzaine de panneaux amusants sur lesquels le passant peut coller son chewing-gum et ainsi éviter de le jeter par terre. « Une façon ludique de participer à la propreté en ville ».

L'entretien des trottoirs dans les villes est très onéreux. Par cette action, la mairie de Saint-Brieuc fait appel au respect de l'espace public par les usagers.

## Saint-Brieuc

### Des panneaux pour coller les chewing-gums

Des panneaux vont être installés en ville, à la gare routière et devant les établissements scolaires, où vous pourrez coller vos chewing-gums. Une façon ludique de participer à la propreté en ville.

C'est un panneau avec des petites cases et des trombones, et une instruction claire : « À Saint-Brieuc, le chewing-gum se colle où tu veux... sur ce panneau ! » Les lycéens de Renan l'ont découvert hier, au moment de la pause. Quand certains fument à l'extérieur sur le trottoir, ou bien mâchent quelques gommes mentholées... avant de les balancer négligemment sur ce même trottoir. Notons que les pubs de ces cigarettes ou chewing-gums évoquent toujours les grandes aventures en rafting, les randonnées dans la nature, et portent le plus souvent un nom qui fait de vous une star... Mais les pubs ne nous montrent jamais l'envers du décor, comment finissent ces filtres et pâtes tout machoulées, tout mordillés, dont plus personne ne veut et qui retourneront, au mieux, un peu de vigueur sous des semelles innocentes.

Sans vouloir moraliser, la ville a donc décidé de rappeler, aux plus jeunes d'entre les Briochins, que l'on pouvait tenter de préserver les trottoirs de ces déchets pas très propres. « Les jeunes sont concernés, mais ils sont aussi un bon relais auprès de leurs parents », explique Jean-Jacques Fuzo, adjoint au maire. Raison pour laquelle la nouvelle campagne de communication sur la propreté en ville a commencé, hier, au lycée Renan.

Une quinzaine de panneaux à chewing-gums, comme celui qui a été présenté hier aux élèves, seront dissimulés en ville, devant les établissements scolaires, mais aussi aux arrêts de bus, notamment à la gare routière. Un concours de dessins accompagnera cette campagne, à laquelle



« À Saint-Brieuc, le chewing-gum se colle où tu veux... sur ce panneau ! »

pourrait participer les classes des collèges et lycées de Saint-Brieuc. À la clé, pour les collèges comme pour les lycées, un premier prix de 400 € et un second de 300 €, sous forme de bons d'achats, tandis que des tee-shirts viendront récompenser les troisièmes prix. Pour rappel, le service propreté

urbaine utilise chaque jour quatre balayuses, dont le coût moyen est de 160 000 €. Elles ramassent environ 1 000 tonnes de déchets par an sur les 250 km de voirie et 132 € la tonne. « Ces moyens deviendront insuffisants si le comportement des Briochins ne change pas », assure

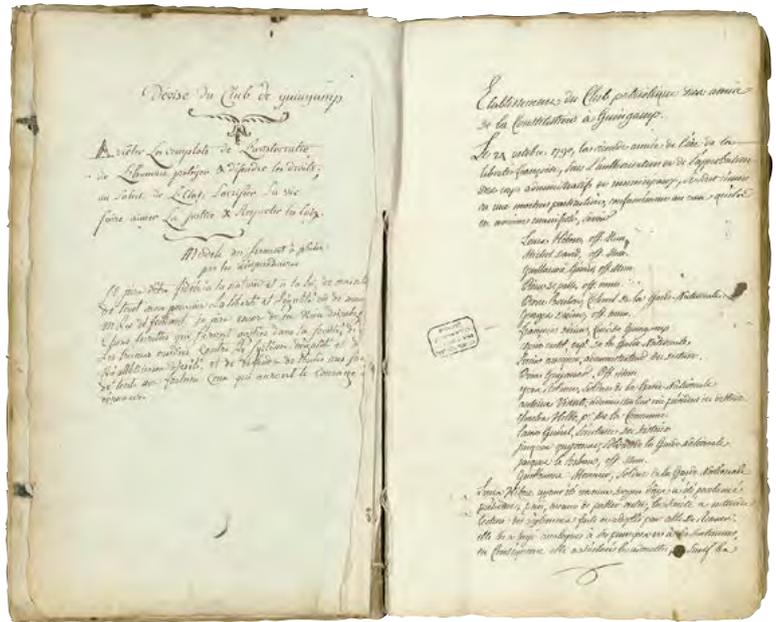
Amand Le Jouanard, responsable du service de propreté urbaine. Se retenir avant de cracher ce bout de chewing-gum serait donc aussi une bonne façon de ne pas augmenter nos impôts... Ça mérite réflexion.

Alain BIHEL.

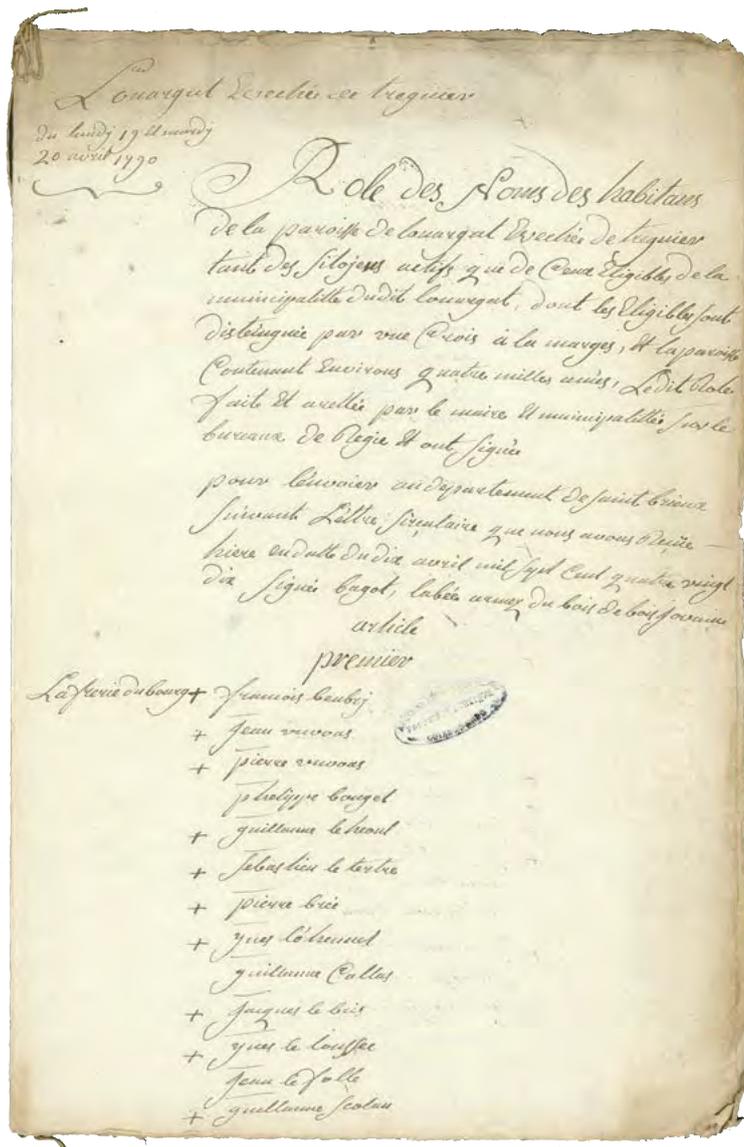
# DÉBAT

07 — Registre des délibérations du club patriotique des amis de la Constitution de Guingamp, 1793 (AD22, 1J 64).

Le club patriotique semble avoir été le premier créé dans le département. Dès novembre 1788, les patriotes de Guingamp s'étaient montrés très actifs. Après un comité de jeunes citoyens en juillet 1789 et une milice, le parti patriote, vainqueur des élections municipales en 1790, se transforma en club le 24 octobre 1790. Affilié à la Société des amis de la Constitution installée aux Jacobins de Paris en 1791, il comptait quelque 150 membres. Les délibérations reflètent les débats qui animent le club.



7



8

# DÉMOCRATIE

08 — Liste de citoyens actifs de la paroisse de Louargat, 20 avril 1790 (AD22, 1L 393).

Une liste de citoyens actifs est une liste d'hommes pouvant voter et, pour certains, pouvant être éligibles. En 1790, les listes de citoyens actifs sont dressées pour chaque commune. Pour être « *citoyen actif* », il faut avoir au moins 25 ans, résider dans la ville ou le canton depuis au moins une année, être inscrit au rôle de la garde nationale dans la municipalité du domicile, avoir prêté le serment civique et acquitté le paiement d'une contribution directe égale à trois jours de travail.

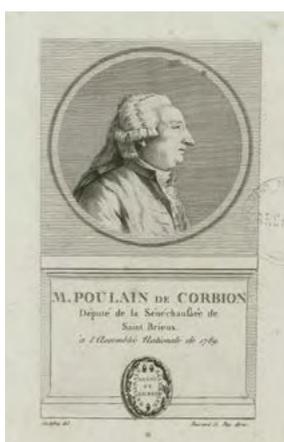
[www.histoire-image.org/etudes/citoyens-actifs](http://www.histoire-image.org/etudes/citoyens-actifs)

# DÉPUTER

09 — Lettre de Jean-François-Pierre Poulain de Corbion, député des Côtes-du-Nord à l'Assemblée nationale constituante, aux administrateurs du département

Lettre du 4 août 1789  
 (AD22, 1 L 389).

Portraits de Jean-François-Pierre Poulain de Corbion (1743-1799) et de Julien-Jacques Palasne de Champeaux (1736-1795), deux députés briochins aux États généraux  
 (AD22, 14 Fi 33-34).



Ces deux magistrats modérés participent aux travaux de l'Assemblée nationale constituante et écrivent très régulièrement depuis Versailles aux administrateurs du département. Si leur enthousiasme suscité par les événements de l'été 1789 laisse vite la place aux inquiétudes, ces lettres sont un extraordinaire témoignage du rôle d'un représentant, d'un député, dans une démocratie, ici en construction.



# DEVISE

10 — Lettre d'un soldat à sa mère, 31 juillet 1794  
 (AD22, 5 L 136/24).

Sur cette vignette, un canonnier fait feu ; il tient un drapeau tricolore frappé d'une première devise « mort aux tyrans » et porte un bonnet phrygien. La disposition des bandes et l'ordre des couleurs du drapeau tricolore reste incertaine malgré la description précise apportée par un décret de pluviôse an II (février 1794) définissant la forme actuelle : « le pavillon national sera formé des trois couleurs nationales disposées en trois bandes égales, posées verticalement de manière que le bleu soit attaché à la gauche du pavillon, le blanc au milieu et le rouge flottant dans les airs ».

Le message révolutionnaire, assez peu développé dans le dessin, est précisé par la devise principale, « Liberté, Égalité, Fraternité » qui fait alors partie des nombreuses devises invoquées. À partir de 1793, les Parisiens, rapidement imités par les habitants des autres villes, peignent sur la façade de leurs maisons les mots suivants : « unité, indivisibilité de la République, liberté égalité ou la mort » mais ils sont bientôt invités à effacer la dernière partie de la formule, trop associée à la Terreur.

Comme beaucoup de symboles révolutionnaires, la devise tombe en désuétude sous le Premier Empire. Elle réapparaît lors de la Révolution de 1848 et lorsque la constitution de 1848 est rédigée, la devise « Liberté, Égalité, Fraternité » est définie comme un « principe » de la République.

Boudée par le Second Empire, elle finit par s'imposer sous la III<sup>e</sup> République. La devise est réinscrite sur le fronton des édifices publics à l'occasion de la célébration du 14 juillet 1880. Elle figure dans les constitutions de 1946 et 1958 et fait aujourd'hui partie intégrante de notre patrimoine national. On la trouve sur des objets de grande diffusion comme les pièces de monnaie ou les timbres.



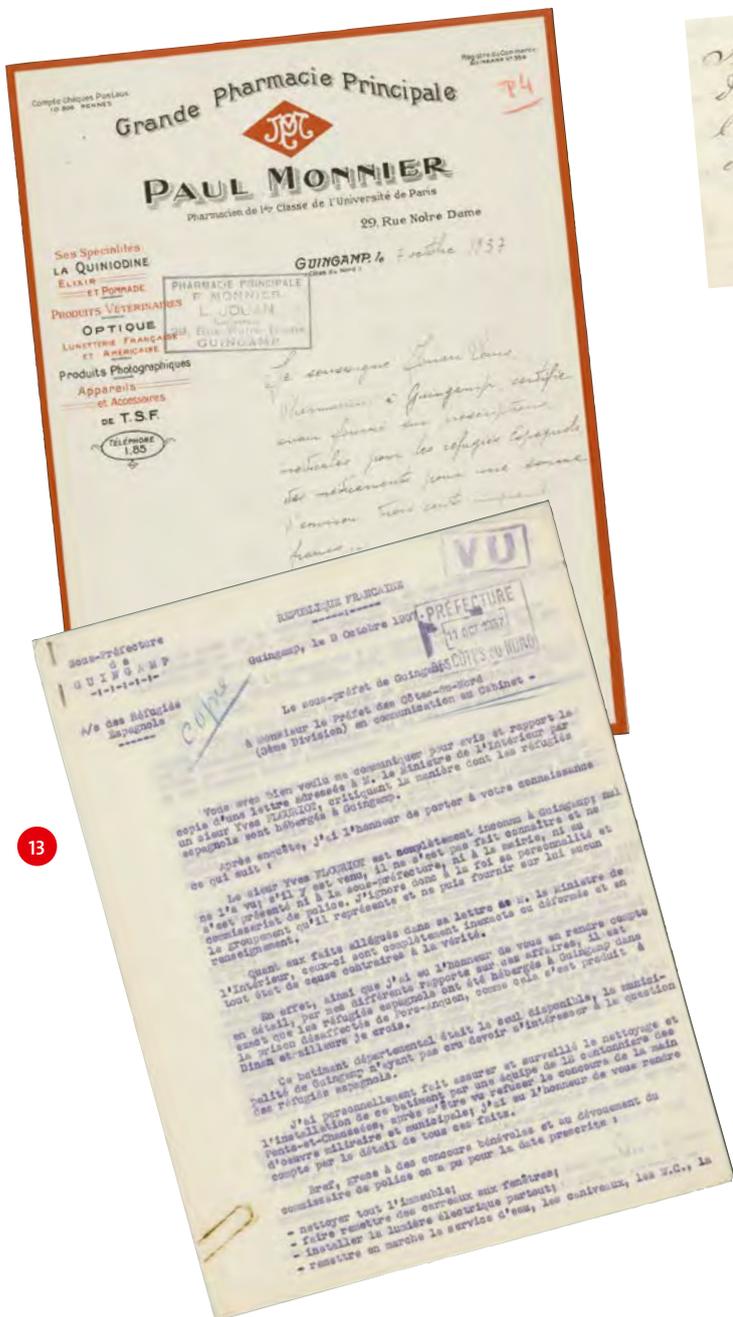
# DIGNITÉ

**13 — Facture du pharmacien Louis Jouan pour la fourniture de médicaments, Guingamp, le 7 octobre 1937**  
 (AD22, 4 M 271).

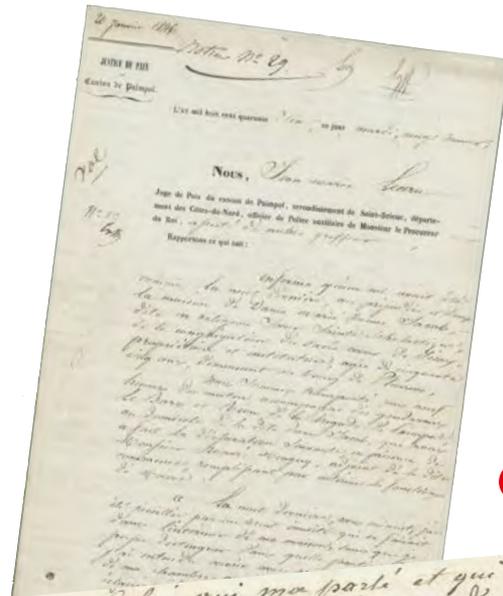
**Rapport du sous-préfet de Guingamp, adressé au préfet des Côtes-du-Nord, à propos des conditions d'accueil des réfugiés espagnols, 9 octobre 1937**  
 (AD22, 4 M 271).

Ce document fait référence à une lettre adressée au Ministre de l'Intérieur critiquant le mauvais accueil des réfugiés espagnols dans la ville de Guingamp.

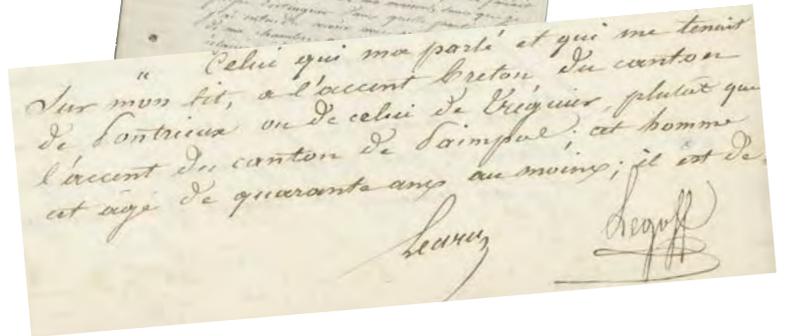
Après enquête, le sous-préfet rétorque que l'hébergement des réfugiés, effectué dans la prison désaffectée, s'est déroulé dans de bonnes conditions sanitaires et d'hygiène.



13



14



# DIVERSITÉ

**14 — Procès-verbal de l'audition de Marie-Jeanne Jacob, le 20 janvier 1846, extrait du dossier judiciaire concernant Yves Le Pape, Guillaume Évenou et Joseph Chauvin pour vol avec circonstances aggravantes**  
 (AD22, 2 U 701).

L'emploi de la langue bretonne recule largement pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, notamment à la suite des lois scolaires Guizot (1833) et Ferry (1881). De plus, l'horizon géographique des Bretons s'élargit, ce qui les oblige à sortir du simple cadre de la commune pour devenir de véritables citoyens français.

Le XIX<sup>e</sup> siècle est une période de grande diversité linguistique, entre une élite judiciaire ou administrative qui ne connaît plus que le français et le reste de la population, attachée au breton ou au gallo.

Dans la nuit du 19 au 20 janvier 1846, à Plourivo, trois hommes menacent Marie-Jeanne Jacob, une sœur du Sacré-Cœur, et lui volent son argent. Pour l'audition des seize témoins et des trois suspects, il est fait appel à un interprète « de l'idiome breton ». De plus, les différents « accents » bretons sont mis en cause durant l'un des interrogatoires. Ainsi, la victime confond l'un des agresseurs grâce à son identification physique, mais aussi à son accent : « Celui qui m'a parlé et qui me tenait sur mon lit a l'accent breton du canton de Ponthieux ou de celui de Tréguier, plutôt que l'accent du canton de Paimpol ».

15



## DON

15 — Affiche annonçant la collecte de sang : « Viens rejoindre la chaîne des donneurs offre ton sang ! », 22 juin [1996]

(AD22, 11 Fi 64).

Les premières expériences de transfusion sanguine datent du XVII<sup>e</sup> siècle mais furent des échecs. Il faut attendre l'année 1902, avec la découverte des groupes sanguins, pour ouvrir la voie aux transfusions sanguines médicalement efficaces.

En 1950, la Fédération nationale de donneurs de sang bénévoles est créée.

Deux ans plus tard, la première loi sur la transfusion sanguine est votée précisant notamment : « Le sang et ses dérivés ne sont pas des médicaments, ne constituent pas un bien du commerce, comme issu du corps humain. »

[www.donusang.net/rewrite/article/1872/efs/histoire/la-transfusion-de-1670-a-nos-jours-.htm?idRubrique=788](http://www.donusang.net/rewrite/article/1872/efs/histoire/la-transfusion-de-1670-a-nos-jours-.htm?idRubrique=788)

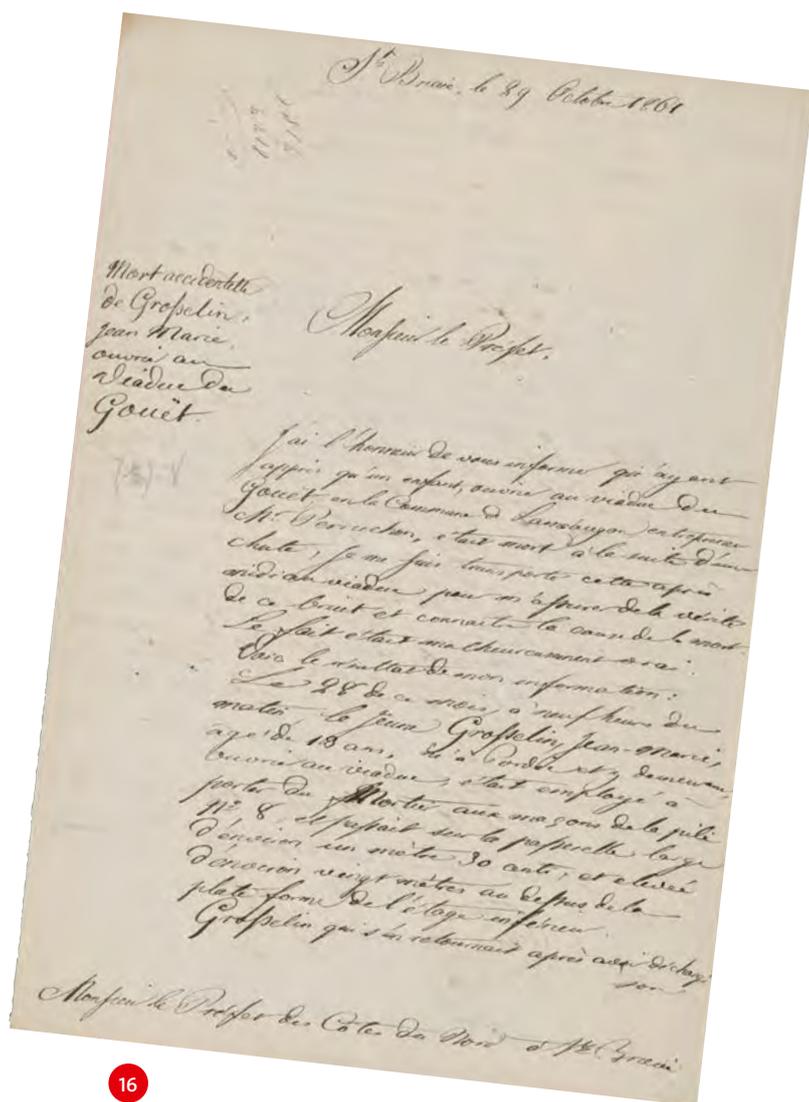
## DROIT

16 — Courrier du commissaire de police de Saint-Brieuc au Préfet relatant la mort accidentelle d'un ouvrier âgé de 13 ans lors de la construction du viaduc du Gouët, 29 octobre 1861

(AD22, 5 S 25).

L'enfant, dont le travail consistait à porter aux autres ouvriers les matériaux nécessaires pour la construction du viaduc, a fait une chute mortelle de 20 mètres d'un échafaudage.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, de nombreux enfants travaillent en France. La législation sur le travail des enfants a été mise en place progressivement pour améliorer la défense de leurs droits. Ainsi en 1841, la loi stipule que les enfants doivent être âgés d'au moins 8 ans pour travailler. En 1874, l'âge légal est fixé à 12 ans. La loi de 1882 rendant l'école obligatoire jusqu'à l'âge de 13 ans permettra de faire un grand pas pour la défense du droit de l'enfant.



16

17

# ÉMOTION

17 — « Charlie Hebdo. Au-delà de l'émotion », *Le Télégramme*, 13 janvier 2015, sur l'organisation le 14 janvier 2015 d'un débat citoyen avec un goûter collectif, à la suite des attentats du Charlie Hebdo par la MJC du Plateau de Saint-Brieuc (AD22, JP 167).

« Rachid Dyda, président de la MJC du Plateau, veut éviter ce que chacun redoute ici : le communautarisme et le repli sur soi ».

« Une fois passée l'émotion, vive, brutale, spontanée. Après la colère, les banderoles, les manifestations... que restera-t-il (...) »

**Charlie Hebdo. Au-delà de l'émotion**

**« Ici, nous sommes un peu les Nations unies ou la Suisse du quartier ».**

**Parlons-en... Mercredi 14 Janvier à la MJC 16 h 30 Goûter collectif**

**Jeunes de confession musulmane, on connaît un double mouvement. D'un côté, il y a ceux qui se politiquement fermentent contre les attentats et qui ne veulent surtout pas, sur ce, se rassembler à ces défilés. De l'autre, il y a des jeunes qui ont aimé que les gens de Charlie Hebdo l'ont bien cherché ».**

**« La Suisse du quartier »**  
Face à ces réactions, qui s'inscrivent dans un contexte de crise économique frappant durement les jeunes du quartier, la MJC a décidé de jouer le rôle qu'elle s'efforce d'assumer depuis sa création. « Nous voulons être un lieu d'expression et de liberté pour tous les habitants de la cité, en les accueillant comme ils sont », rappellent ses responsables.

**« Ici, nous sommes un peu les Nations unies ou la Suisse ».** Jouit Rachid Dyda, le responsable d'activités qui, au début des années 90, la MJC a été sur le point d'être fermée parce qu'elle organisait des projections sur l'Yves, que plus tard, elle a organisé des discussions sur le fait d'être noir ou sur l'égalité homme-femme. Aujourd'hui, un autre débat s'ouvre pour tenter d'éclaircir ce que chacun redoute les uns et les autres : le communautarisme et le repli sur soi. « Il est l'heure de passer de l'émotion à la réflexion », tous ensemble.

**« Faut-il... »**  
« Charlie Hebdo », a déclaré collectif. Amal à 18 ans à la MJC du Plateau à Saint-Brieuc.

**Une trentaine de nationalités**  
En ce mercredi soir d'intense activité pour l'association, Rachid Dyda, le président de la MJC, est inquiet. L'histoire est grave et les événements tragiques de ces dernières heures résonnent et avec sans doute un peu plus d'acuité qu'auparavant.

**Une trentaine de nationalités**  
En ce mercredi soir d'intense activité pour l'association, Rachid Dyda, le président de la MJC, est inquiet. L'histoire est grave et les événements tragiques de ces dernières heures résonnent et avec sans doute un peu plus d'acuité qu'auparavant.

**« Une fois passée l'émotion, vive, brutale, spontanée. Après la colère, les banderoles, les manifestations... que restera-t-il (...) »**

**Chaleur. La bienveillance est de mise**

Durant les périodes de fortes chaleurs, les personnes âgées sont bien souvent plus vulnérables que les autres. Le Cias de Lamballe met en place des actions de prévention chaque été, en fonction de la météo lorsque le besoin se fait sentir.

**Prévention et vigilance**  
« Ces actions de prévention font partie du plan canicule », précise Marie-Christine Cléret, vice-présidente du Cias. Il s'agit en fait du niveau 1 systématiquement déclenché du 1er juin au 31 août. Ce niveau est un état de vigilance auprès des personnes les plus vulnérables. Ainsi, les 58 résidents du foyer-logements du Gouessant à Lamballe et les 500 personnes bénéficiant d'une aide à domicile à Lamballe communauté font l'objet d'une attention particulière en ce moment.

**Des gestes à rappeler**  
« Il y a des gestes simples que les personnes âgées ne pensent pas à faire comme par exemple se dévêtir un peu », explique Sylvie Legal, aide-soignante au foyer-logements. Fermer les volets, s'hydrater régulièrement sont des choses que l'on entend souvent mais que les personnes âgées ont parfois du mal à mettre en pratique, « mais certains ont tout de même le réflexe et le rappellent à leurs voisins », précise la directrice du foyer-logements. Dans ce lieu, des brumisateurs et ventilateurs sont aussi à disposition des résidents. Pour les personnes à domicile, l'accès est mis sur les bénéficiaires d'aide qui sont très isolés. Les aides à domicile reçoivent des consignes pour faire de la prévention auprès de cette population et leur montrer les bons gestes. Des réflexes que chaque personne qui possède dans son entourage une personne en situation de fragilité peut transmettre.

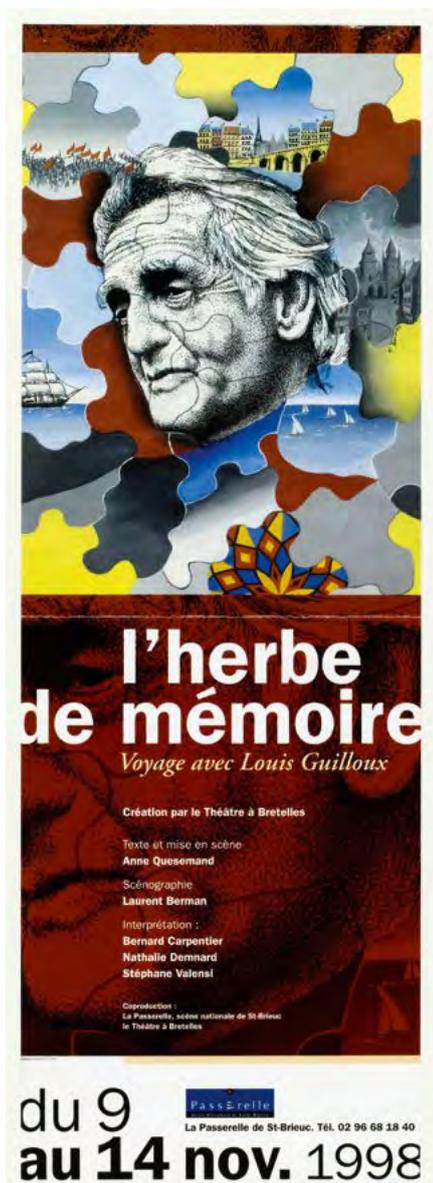
**Marie-Christine Cléret, vice-présidente du Cias (au premier plan), accompagnée de Sylvie Legal, aide-soignante, Magalie Limon, directrice du foyer-logements et deux résidentes.**

18

# EMPATHIE

18 — « Lamballe. Chaleur. La bienveillance est de mise », *Le Télégramme*, 2 août 2014, article concernant la mise en place du plan canicule (AD22, JP 167).

19



## ENGAGEMENT

19 — « *L'herbe de mémoire, voyage avec Louis Guilloux* », création par le Théâtre à Bretelles du 9 au 14 novembre 1998, La Passerelle, Saint-Brieuc (AD22, 11 Fi 425).

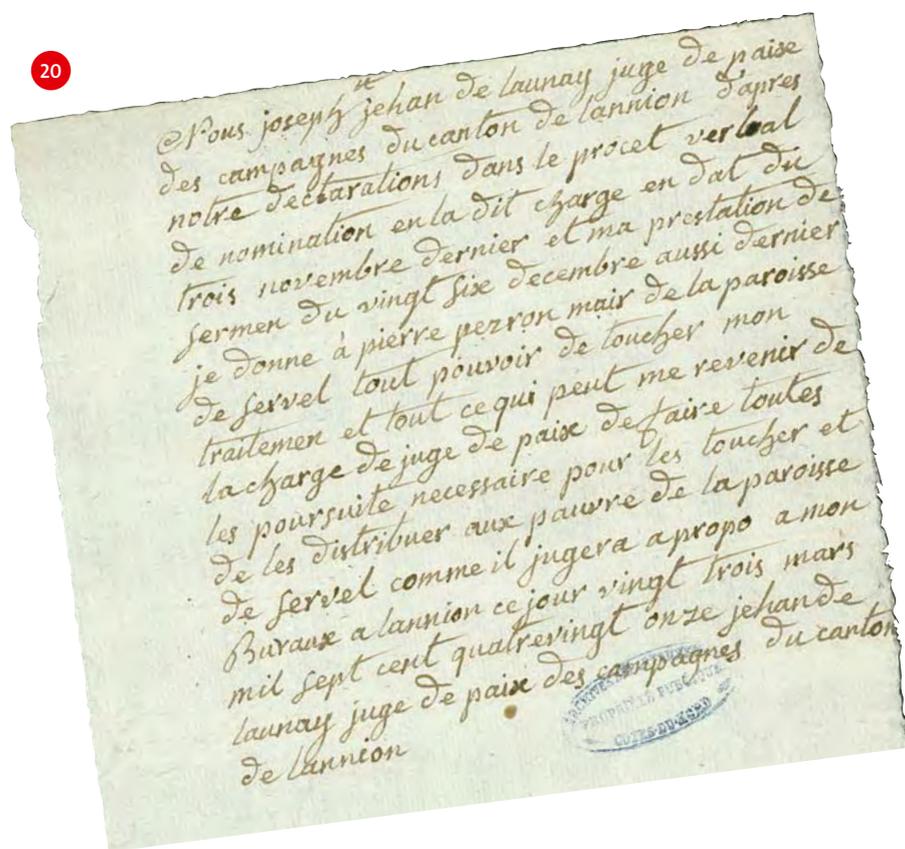
Dans un article du canard de Nantes à Brest, intitulé « Louis Guilloux, le témoignage d'un enfant du siècle », le journaliste Pierre Duclos rend hommage au romancier briochin Louis Guilloux (1899-1980). Il retrace le parcours engagé de l'écrivain. Il fait référence notamment à son soutien à Saint-Brieuc aux chômeurs et à son investissement dans « l'action du Secours Rouge en faveur des réfugiés espagnols qui fuient les persécutions franquistes ».

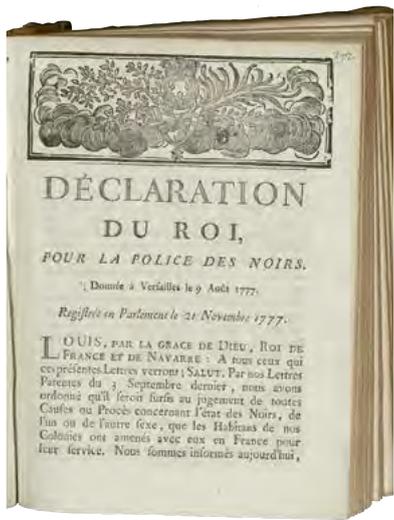
## ÉQUITÉ

20 — Attestation de Jehan de Launay, juge de paix du canton des campagnes de Lannion, décidant d'abandonner ses 600 livres d'émolument aux pauvres du canton, 23 mars 1791 (AD22, 1 L 788).

(D'après *C'est justice!!! du Moyen Âge à nos jours*, catalogue d'exposition des Archives départementales des Côtes-d'Armor, 2001).

20





21



Esclaves Français rachetés dans le Royaume de Maroc, par les Ordres réunis de la Très Sainte Trinité & de N. D. de la Mercy, l'année 1754.



22

## ESCLAVAGE (LUTTE CONTRE)

**21 — Déclaration du Roi pour la police des Noirs, donnée à Versailles le 9 août 1777**  
 (AD22, B 20).

Cette déclaration interdit l'entrée en France aux « domestiques noirs ». Les « maîtres » peuvent cependant effectuer la traversée en bateau accompagnés de leurs domestiques noirs, mais ceux-ci ne pourront sortir du port.

Le texte justifie cette décision par la trop grande multiplication de la population noire en France tout particulièrement dans la capitale. Ce qui « (...) cause les plus grands désordres & lorsqu'ils retournent dans les Colonies, ils y portent l'esprit d'indépendance & d'indocilité, & y deviennent plus nuisibles qu'utiles. »

**Mandement de l'évêque de Tréguier pour faire lire la liste des trente-six esclaves français rachetés dans le Royaume du Maroc par les Ordres réunis de la très Sainte Trinité et de Notre-Dame de la Mercy, 27 septembre 1755, compte de la fabrique de Bringolo**  
 (AD22, 20 G 25).

Ce document présente un aspect moins connu de l'histoire de l'esclavage : la capture de Français, très souvent des marins, en Afrique du nord et leur réduction à l'état d'esclavage pour le Roi du Maroc.

L'évêque fait la demande aux curés et autres ayant « charges d'Âmes » dans le diocèse de Tréguier de lire aux prônes des « Grand Messes », la liste des trente-six captifs rachetés au mois d'août 1754. Il invite ainsi les fidèles à contribuer par leurs aumônes à la libération des esclaves. En outre, l'évêque évoque les négociations en cours par les ordres religieux pour la libération de dix-sept Bretons esclaves du roi du Maroc depuis le 29 octobre 1754.



## ÉTAT

**22 — Laissez-passer officiel délivré par la préfecture à l'occasion du voyage officiel à Saint-Brieuc du président de la République, Albert Le Brun, le 29 mai 1938**  
 (AD22, 1 M 404).

**Enregistrement de la signature et du timbre du premier préfet du département, Jean-Pierre Boullé, nommé le 23 ventôse an VIII (14 mars 1800). Il fut le représentant de l'État dans le département durant le Consulat et le Premier Empire**  
 (AD22, 2 M 19).

## EUROPE

23 — Dessin de presse humoristique de Jean Le Roux sur les relations entre l'Europe et le Royaume-Uni, dans *Paysan Breton*, 1989 (AD22, 57 Fi 3103).



23

## EXEMPLARITÉ

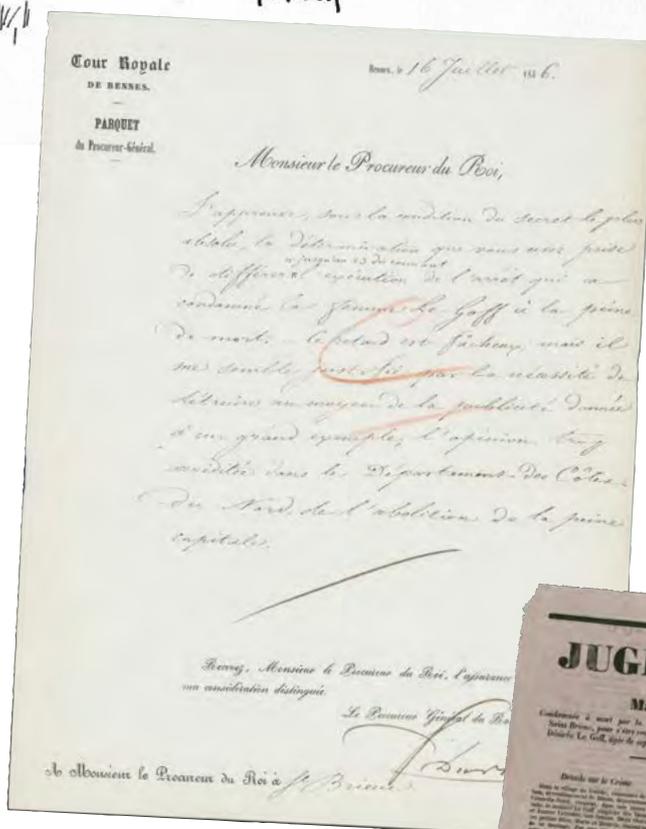
24 — L'affaire Marie Mahé femme Le Goff, condamnée à mort pour l'assassinat de sa belle fille âgée de 7 ans.

Courrier du procureur du Roi de la Cour royale de Rennes au procureur de Saint-Brieuc, 16 juillet 1846 (AD22, 7 U 701).

Brochure annonçant le jugement de Marie Mahé et la plainte [juin-juillet 1846], imprimé à Dinan par J. Bazouge (AD 22, 125 J 19).

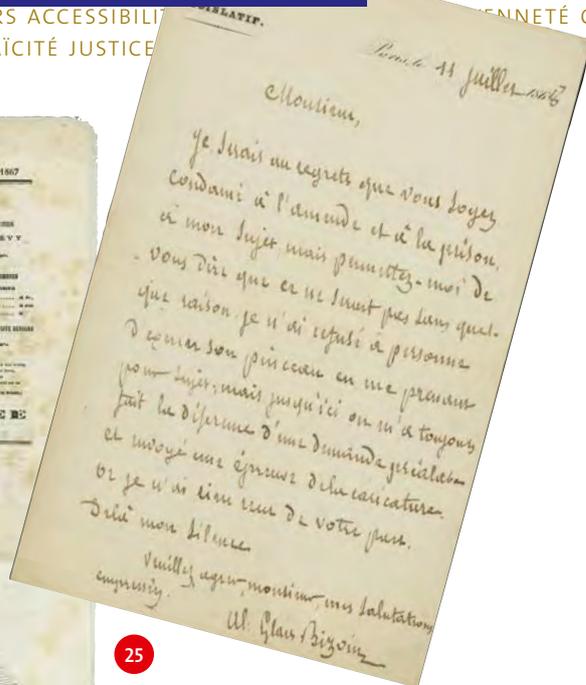
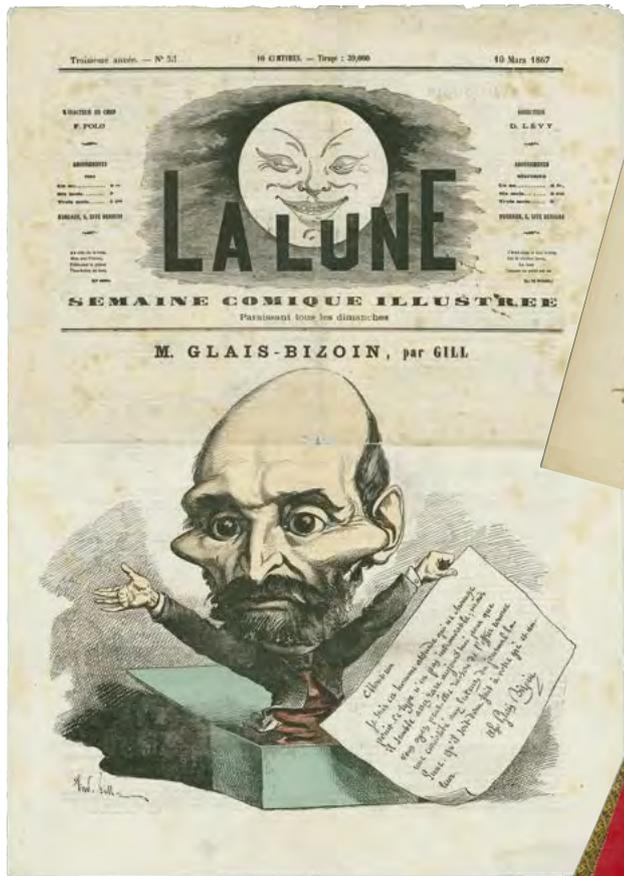
Le 16 mai 1846, un arrêt de la cour d'assises de Saint-Brieuc condamne Marie Mahé femme Le Goff à la peine de mort, pour le meurtre de sa belle-fille. Elle est également accusée d'avoir torturé pendant plus de deux ans les deux filles de son mari. L'exécution est, cependant, reportée de quelques jours, pour permettre aux autorités de préparer la publicité de la condamnation. Derrière cette attention, l'objectif est de « détruire, au moyen de la publicité donnée d'un grand exemple, l'opinion trop accréditée dans le département des Côtes-du-Nord, de l'abolition de la peine capitale ».

Cela explique, certainement, l'impression d'un « canard » (texte recto-verso), donnant les détails du crime en insistant sur le martyre des deux jeunes filles et présentant au verso une plainte écrite à ce sujet, pour être chantée par tous.



24





25



26

## EXPRESSION (LIBERTÉ D')

**25 — La Lune, semaine comique illustrée, n° 53, journal satirique, 10 mars 1867, présentant sur la Une la caricature de Alexandre Glais-Bizoin réalisée par Gill**

(AD22, 49 J 5).

Dirigé et édité par François Polo, puis par Maurice Lagarde, le journal *La Lune* a paru entre octobre 1865 et janvier 1868. En raison de la censure, il est alors remplacé par le journal *L'Éclipse*, lequel paraîtra du mois de janvier 1868 à mai 1869. Ce dernier sera également censuré et remplacé par *La Lune Rousse* entre 1876 et 1879.

**Lettre autographe d'Alexandre Glais-Bizoin adressée à un caricaturiste, Paris, 11 juillet 1868**

(AD22, 1 J 83).

Dans cette correspondance, Alexandre Glais-Bizoin se plaint du fait que le dessinateur (dont le nom n'est malheureusement pas mentionné) n'a pas « fait la déférence d'une demande préalable et envoyé une épreuve de la caricature ». Suite à sa plainte, le dessinateur risque d'être condamné « à l'amende et à la prison ».

## HUMANISME

**26 — Lettre de Joseph Le Conniat à ses enfants, 5 avril 1935, relatant sa prise de fonction sur le navire « Le Pourquoi Pas ? », album photographique présentant des photographies du « Pourquoi Pas ? », portrait du commandant Joseph Le Conniat [1935–1936]**

(AD22, 149 J 1).

Le 16 septembre 1936, vers 5 heures du matin, le navire d'exploration scientifique du docteur Charcot, baptisé « Le Pourquoi Pas ? » fait naufrage au nord de Reykjavik (Islande). Une seule personne a survécu, 23 sont mortes et 17 ont disparu. Les expéditions du professeur Charcot se sont principalement déroulées dans le Grand Nord, notamment pour l'étude de la faune et la flore, et ont permis une grande avancée dans le domaine de la science.

# IDENTITÉ

27

**27 — Registre paroissial de Lanloup (1467-1505), registre manuscrit sur parchemin, relié entre deux ais de bois de châtaignier, 30 feuillets (AD22, 1E DÉPÔT 70/1).**

Les premières ordonnances épiscopales instituant la tenue de registres de baptêmes datent du XV<sup>e</sup> siècle. Ces mesures permettaient d'éviter d'éventuelles contestations (parenté naturelle ou spirituelle pour les mariages, légitimité de naissance...). La première ordonnance de ce genre dans notre département a été prise par l'évêque de Saint-Briec en 1421. Les mêmes mesures, un peu plus tardives, furent prises pour les registres de sépulture ; elles permettaient la bonne exécution des testaments.



Le document présenté ici est le plus ancien registre paroissial actuellement connu dans notre département. Restauré à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, il se présente sous la forme d'un cahier manuscrit sur parchemin, anciennement relié entre deux ais de châtaignier. Le premier des actes date de 1467 et le dernier de 1505.

Ce registre est entièrement écrit en latin, à l'exception des noms de lieux et de personnes qui sont écrits en langue « vulgaire » (français).

<http://archives.cotesdarmor.fr/uploads/fichiers/lanloup.html>

28

# INDIVISIBILITÉ

**28 — « Tableaux des anciennes mesures du département des Côtes-du-Nord, comparées aux mesures républicaines... », Port-Briec, 18 germinal an VII (7 avril 1799) (AD22, 1L 605).**

**T A B L E A U X**

*Des anciennes mesures du Département des Côtes-du-Nord, comparées aux mesures républicaines; dressés par les citoyens PIERRE, père, Ingénieur en chef, LE BOUYER, Professeur de Physique à l'École centrale, et CARO, Professeur de Mathématiques et d'Hydrographie, en présence de citoyens LAMBERTON, Commissaire de l'Administration centrale.*

I <sup>r</sup> . TABLEAU. Mesures de longueur.				IV <sup>e</sup> . TABLEAU. Mesures de capacité pour les Cistes.				Suite de quatrième Tableau.			
NOMS des lieux	NOMS des anciennes mesures	Longueur	DESIGNATIONS	NOMS des lieux	NOMS des anciennes mesures	Capacité	DESIGNATIONS	NOMS des lieux	NOMS des anciennes mesures	Capacité	DESIGNATIONS
Port-Briec	La Toise	1.949	La Toise	Port-Briec	Le Minot	1.5	Le Minot	Port-Briec	Le Minot	1.5	Le Minot
Port-Briec	Le Coud	0.488	Le Coud	Port-Briec	Le Minot	1.5	Le Minot	Port-Briec	Le Minot	1.5	Le Minot
Port-Briec	Le Coud	0.488	Le Coud	Port-Briec	Le Minot	1.5	Le Minot	Port-Briec	Le Minot	1.5	Le Minot
Port-Briec	Le Coud	0.488	Le Coud	Port-Briec	Le Minot	1.5	Le Minot	Port-Briec	Le Minot	1.5	Le Minot

*Fait et arrêté par les susdits Commissaires à la comparaison des anciennes et nouvelles mesures. A Port-Briec, le 18 germinal, an VII de la République française, une et indivisible.*

Signé J. PIERRE, Ingénieur en chef, BARBÉRIENNE, L. LE BOUYER, Professeur de Physique, J. CARO, Professeur de Mathématiques et d'Hydrographie.

Port-Briec, BOUREL, Imprimeur.

L'usage du système métrique a été décrété par l'Assemblée nationale constituante en 1791, puis mis en œuvre par la Convention en 1795. Ce tableau de comparaison doit aider les citoyens à appliquer dans leur vie quotidienne ces nouvelles mesures unifiées. Dans les faits, les habitudes sont longues à modifier comme en témoignent les très nombreux rappels au XIX<sup>e</sup> siècle.





## LAÏCITÉ

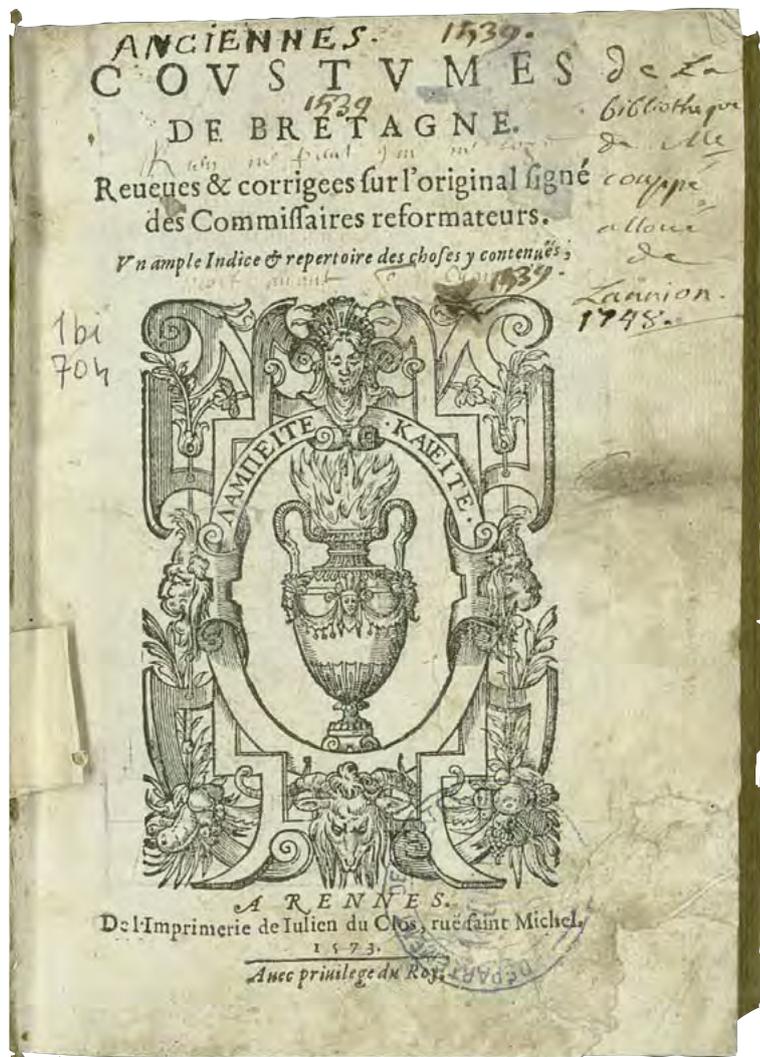
**33 — Tract du maire de Plouër et au sujet de la laïcisation de l'école communale de garçons, précisant les avantages de cette mesure et cherchant à rassurer les familles,**

**11 mars 1891**

(AD22, 1T 47).

Après la laïcisation des locaux et des programmes scolaires par Jules Ferry en 1882, ce document témoigne de l'application de la loi de laïcisation des enseignants de l'enseignement primaire public en 1886. Celle-ci fut progressive avec l'appui, comme ici, du maire républicain.

(D'après « *L'almanach de la laïcité* », catalogue d'exposition des Archives départementales des Côtes-d'Armor, 2005).



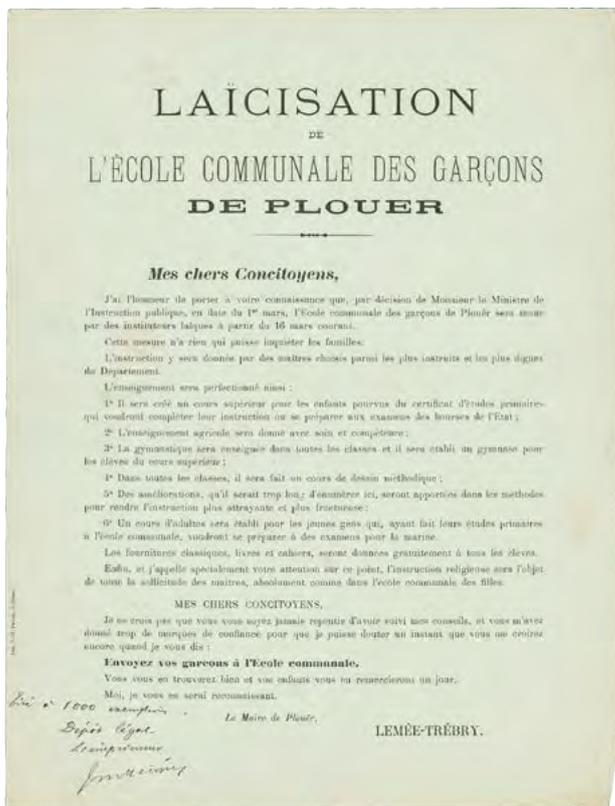
34

## LÉGALITÉ ET LOI

**34 — Ancienne Coutume de Bretagne, volume imprimé à Rennes par Julien du Clos en 1573 et reprenant l'édition de 1539**

(AD22, 14 B1 124).

Ce droit coutumier permettait aux Bretons d'être jugés selon « la forme et la manière accoutumée ». Cette coutume réunissait l'ensemble des usages et des pratiques de justice qui avaient force de loi.



33

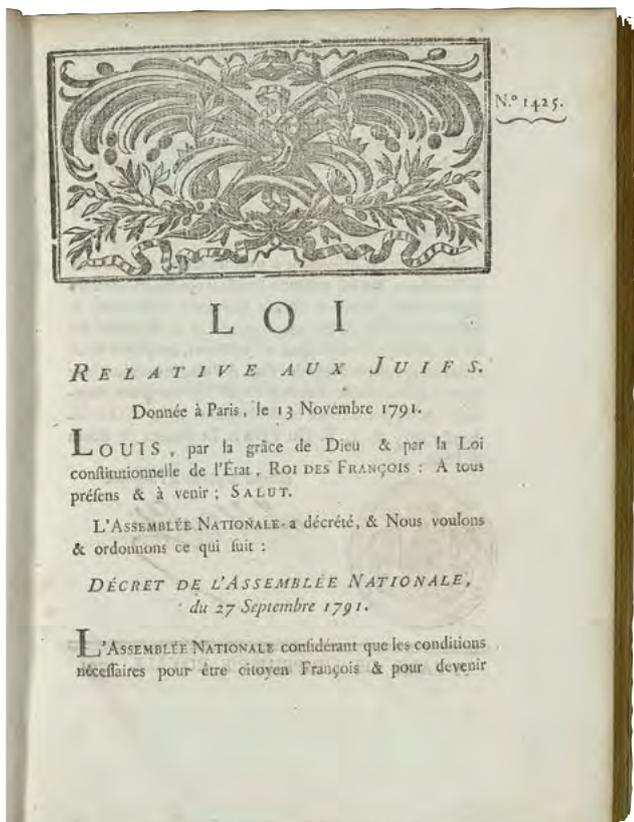


## LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

36 — Loi du 13 novembre 1791 relative aux Juifs

(AD22, 1L16).

Cette loi met en avant la citoyenneté française des Juifs à condition qu'ils prêtent le « serment civique & s'engagent à remplir tous les devoirs que la Constitution impose (...) ». La loi révoque, ainsi, « tous ajournements, réserves & exceptions inférés dans les précédents Décrets relativement aux individus Juifs ».



36



Étoile juive (spécimen), 31 juillet 1943

(AD22, 5W194).

L'extermination systématique des Juifs lors de la guerre de 1939-1945 démontre combien la lutte contre les discriminations peut être fragile.



37

## MILITANTISME

37 — Le Lien : spécial Élections et spécial vacances, deux bulletins de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) de l'usine du Joint Français, 1974-1975

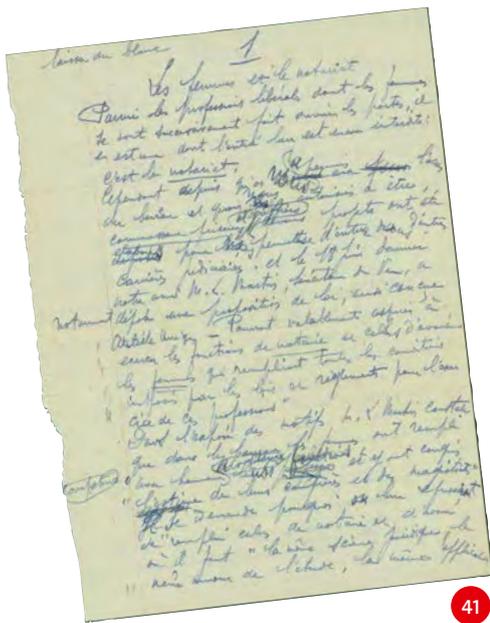
(AD22, 158 J76).

L'usine du Joint Français est un lieu emblématique du département des Côtes-d'Armor pour l'histoire industrielle, mais aussi pour son important mouvement de grève qui a éclaté en 1972.





40



## PARITÉ

41 — « Les femmes et le notariat », manuscrit et article du journal *La Française, journal d'Éducation et d'Actions Féminines*, Marie Le Gac-Salonne, 27 septembre 1930 (AD22, 159 J 5).

Dans cet article, Marie Le Gac-Salonne constate que la profession de notaire est encore interdite aux femmes, alors que certains métiers du domaine judiciaire leurs sont devenus accessibles.

« D'ailleurs je ne vois pas en quoi la profession notariale serait incompatible avec le sexe féminin ».

Elle soutient ainsi la proposition de loi du sénateur du Var, Louis Martin, permettant aux femmes d'exercer cette fonction. Cependant, il faudra attendre 1948 pour que la profession se féminise.

<http://archivesnotaires.tarn.fr/index.php?id=5192>

## PAIX

40 — Affiche « *Souscrivez, aidez-nous à vaincre, vous hâterez le jour de la Victoire et du retour au foyer* », deuxième emprunt de la Défense nationale, Hansi, sans date [1916], Imprimerie P.J. Gallais & Cie, Paris (AD22, 11 Fi 329).

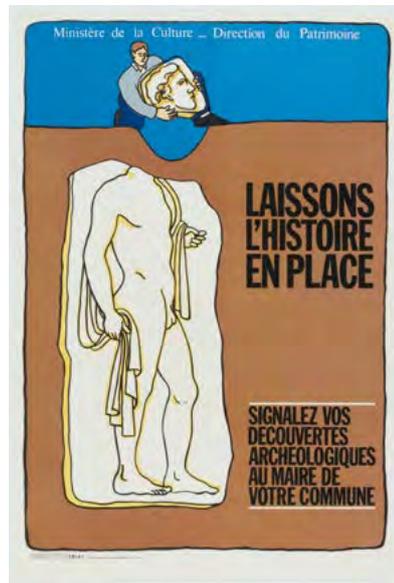
Cette affiche représente un petit village alsacien qui retrouve la paix et où chacun vaque tranquillement à ses occupations. On remarquera, en arrière plan le personnage repeignant sur la porte du village la devise « Liberté-Égalité-Fraternité ».



## PATRIMOINE

42 — Dessin de presse humoristique de Jean Le Roux, « Statuettes gauloises... En êtes-vous bien sûr? », dans *Le Télégramme*, sans date [1988-2007] (AD22, 57 Fi 2682).

« Laissons l'histoire en place, signalez vos découvertes archéologiques au maire de votre commune », affiche du Ministère de la Culture-Direction du Patrimoine, Laurence Vétu / École Nationale Supérieure des Arts Déco, sans date [1983], Société Nouvelle de l'Imprimerie Moderne du Lion, Paris (AD22, 11 Fi 274).



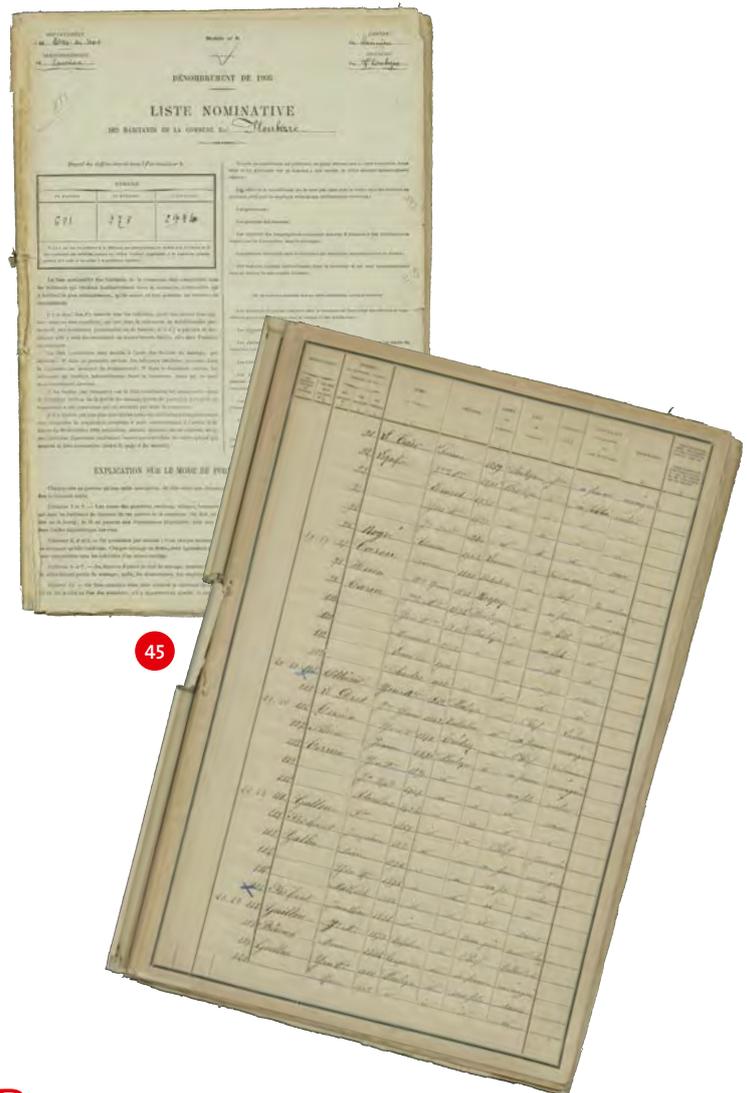
42

## PLURALISME

43 — Professions de foi de candidats aux élections législatives du 21 octobre 1945 (AD22, 20 W 79).



43



# PRÉSIDENTE

44 — Deux visites du général de Gaulle en 1945 et 1960, à Saint-Brieuc. Revue de presse, *Le Télégramme*, mardi 5 septembre 2000 et lundi 17 août 2015 (AD22, JP 167 B).

Sur la seconde photographie de 1945, le général de Gaulle, chef du gouvernement provisoire, quitte la préfecture, accompagné du préfet Henri Avril et de Victor Le Gorgeu, commissaire de la République en Bretagne, pour se rendre à l'hôtel de ville situé de l'autre côté de la place.

# RECENSEMENT

45 — Dénombrement des habitants de la commune de Ploubezre, liste nominative de 1906 (AD22, 6 M 464).

Les premières listes nominatives de la population apparaissent à la Révolution, en application de la loi du 22 juillet 1791 qui prescrit de faire constater chaque année l'état des habitants. Les premiers dénombrements (appelés aussi recensements de population ou listes nominatives) sont établis dans chaque commune entre 1791 et 1800. Mais ce n'est qu'en 1836 que commence la grande série de recensements systématiquement dressés à partir d'états nominatifs et établis par communes. Désormais, les recensements sont organisés à périodicité régulière (tous les cinq ans). Toutefois, le recensement prévu en 1871 est repoussé à l'année 1872 en raison des événements politiques et celui de 1916 n'a pas eu lieu (tout comme celui de 1941). Cette périodicité, quinquennale jusqu'en 1946, est devenue ensuite plus variable pour des raisons essentiellement économiques (1954, 1962, 1968).

(D'après <http://sallevirtuelle.cotesdarmor.fr>).

## RÈGLE

46 — « Règlement pour la société du jeu de boules »,  
[Saint-Brieuc], 10 frimaire an X (1<sup>er</sup> décembre 1801)

(AD22, 4 M 74).

Cette affiche manuscrite et superbement calligraphiée présente 15 articles du règlement de l'une des premières sociétés sportives créées dans le département. On y réglemente les admissions comme les questions financières en précisant les droits et devoirs pour chaque membre.

46



## RÉPUBLIQUE

47 — Passe-partout officiel délivré par le ministère de  
l'intérieur à l'occasion du voyage officiel à Saint-Brieuc  
du Président de la République, Albert Le Brun,

le 29 mai 1935

(AD22, 1 M 404).

On retrouve le sceau de la II<sup>e</sup> République instauré par un arrêté du 8 septembre 1848. Il représente une femme assise, coiffée d'une couronne de lauriers radiée à sept pointes, effigie de la Liberté. Elle tient de la main droite un faisceau de licteur, symbole de la justice et de la main gauche un gouvernail sur lequel figure un coq gaulois, la patte sur un globe terrestre. À ses pieds, une urne portant les initiales « S » « U » rappelle la grande innovation que fut l'adoption du suffrage universel direct en 1848. Aux pieds de la Liberté, se trouvent à gauche, en arrière-plan, des symboles des arts (chapiteau), de l'agriculture (gerbe de blé) et de l'industrie (roue dentée) et à droite, des feuilles de chênes, symbole de sagesse.

[www.assemblee-nationale.fr/histoire/suffrage\\_universel/suffrage-1848.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/suffrage_universel/suffrage-1848.asp)

Extrait du décret de la Convention du 22 septembre 1792.  
Cachet du sceau de l'Etat

(AD22, 1 L 27).

Dès l'effondrement de la monarchie, un nouveau sceau est soigneusement défini par plusieurs décrets dont l'un symboliquement daté du 22 septembre 1792. Il représente une femme debout, vêtue à l'antique, armée de la pique et sommée du bonnet, s'appuyant sur le faisceau, un gouvernail à ses pieds, réunissant ainsi la liberté, l'unité du peuple et le symbole du gouvernement efficace. Ainsi s'implante en France l'allégorie féminine de la liberté et de la République dans sa version combattante.

47



la libération de la Patrie.

Au moment où croulent les empires, au moment où disparaît un vieux monde, quel motif d'espérer et de croire en l'avenir nous donne cette jeunesse ardente, désignée de l'argent, avide d'idéal et sachant, au besoin, aller jusqu'au sacrifice suprême.

Tous ensemble, nous avons souffert et j'évoque ici l'admirable pensée de Renan : "en fait se souvenir, a nationaux, les deuils valent mieux que les triomphes, car ils imposent des devoirs, ils commandent l'effort en commun".

Nous accepterons les devoirs que nous dictent ceux qui s'offrirent et se sacrifièrent, nous ferons l'effort que commandent leurs souffrances, et nous referons la France pour laquelle ils moururent.

SALAÜN, GEFFROY, LE CORNEC, PORTRON, nous conserverons pieusement vos noms dans nos mémoires ; ils seront pour nous le symbole de la foi dans la destinée du Pays, le symbole du patriotisme le plus pur, poussé jusqu'au sacrifice suprême.

Que vos familles éprouvées trouvent dans la profonde sympathie de tout un peuple un adoucissement à leur immense douleur ; qu'elles soient fières d'avoir donné au Pays des enfants qui se sont élevés au rang des héros.

Enfants, dormez en paix, nous ne vous oublierons jamais !

St-Brieuc, le 1er février 1945  
 (allocution de M. le Préfet  
 des Côtes-du-Nord)



Yves Salaün



Georges Geffroy



Pierre Le Cornec

## RÉSISTANCE

48 — Extrait de l'allocution du préfet des Côtes-du-Nord, Gabriel Gamblin, en hommage aux résistants Yves Salaün, Georges Geffroy, Pierre Le Cornec et Albert Portron, 1<sup>er</sup> février 1945

(AD22, 1140 W 84).

Les lycéens Georges Geffroy (né le 21 octobre 1925), Pierre Le Cornec (né le 25 août 1925) et Yves Salaün (né le 19 novembre 1925) ont été condamnés à mort le 11 février 1944 et fusillés le 21 février 1944, au fort du Mont-Valérien. Ils sont les auteurs d'une opération dans laquelle ils tuent un militaire allemand isolé à Plérin, en lui volant son arme. Ils étaient en contact avec Yves Lavoquer, professeur de lettres au lycée Anatole-Le-Braz de Saint-Brieuc et membre de Libération-Nord.

En 1945, le préfet les associe dans son hommage au résistant communiste Albert Portron fusillé le 15 juin 1944.

Portraits des trois résistants lycéens

(AD22, 681).

48



## RESPECT

**49** — Affiche « *Respectons l'équilibre de notre terre, plan départemental d'environnement, Côtes-d'Armor l'environnement couleur* », Préfecture et Conseil général des Côtes-d'Armor présentant des photographies de Yann-Arthus Bertrand, 1996  
(AD22, 12 F1 9).

Ce document est extrait d'un ensemble de six affiches correspondant à une campagne de sensibilisation sur le respect de l'environnement dans le département des Côtes-d'Armor en 1996.

Sous le portrait d'enfants souriants suggérant l'avenir, chaque couleur et chaque slogan évoquent un élément de l'environnement, le bleu pour l'eau, le marron pour la terre, le vert pour la nature.

## SCIENCES ET CROYANCES



« *Tiens c'est pour ton cholestérol* », dessin humoristique de presse de Jean Le Roux, dans *Paysan Breton*, 1988  
(AD22, 57 F1 1353).

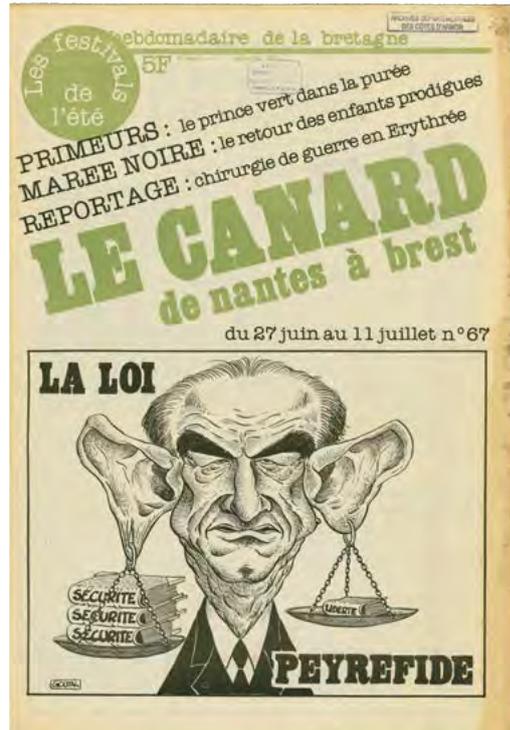
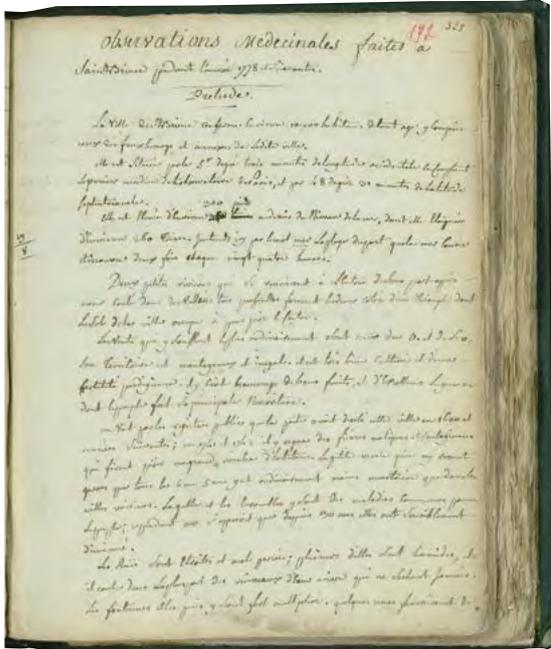
**50** — Observations médicales du manuscrit du docteur Jean-Louis Bagot, maire de Saint-Brieuc et membre de l'Académie royale de Médecine, 1778-1790  
(AD22, 1 MS 12).

Jean-Louis Bagot est un médecin des Lumières. Élu correspondant de la Société Royale de Médecine dès 1775 et nommé en 1776 médecin des épidémies, il rédige entre 1778 et 1790 des rapports annuels sur les épidémies dans la région briochine. Il a ainsi pu constater une grande différence entre les régions côtières, où les hommes s'alimentent mieux et ont de meilleures conditions de vie qu'à l'intérieur des terres où la pauvreté domine.

(d'après *Cotes d'archives, Mémoires d'Archives 1796-1996*, catalogue d'exposition des Archives départementales des Côtes-d'Armor, 1996).

**Arrêt de la Cour rendu sur les remontrances et conclusions de Monsieur le Procureur Général du Roy, qui défend d'enterrer dans les Églises Paroissiales de la Campagne, 30 septembre 1739**  
(AD22, B 7).

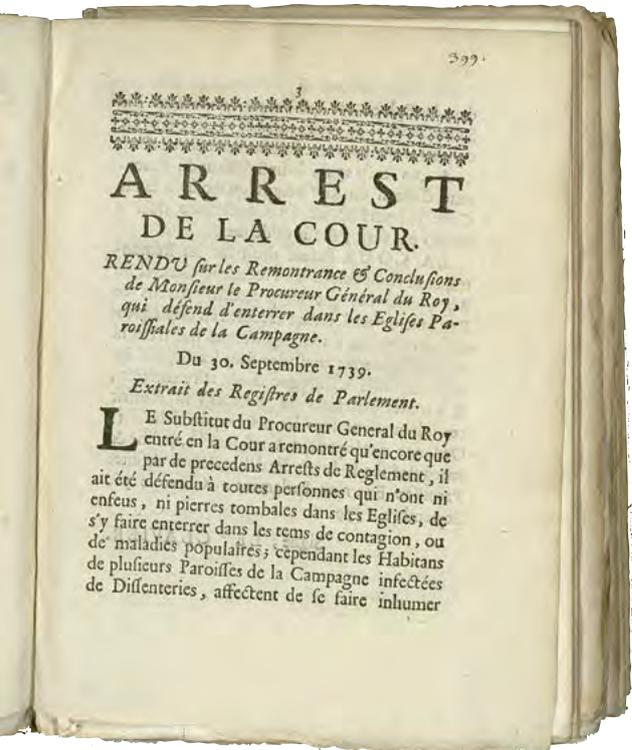
Ce texte précise qu'il est « défendu à toutes personnes qui n'ont ni enfeus, ni pierres tombales dans les Églises, de s'y faire enterrer dans les temps de contagion (...) ». Cependant les habitants de certaines paroisses de campagne infectées par la dysenterie continuent de pratiquer cet usage ce qui risque de propager la contagion.

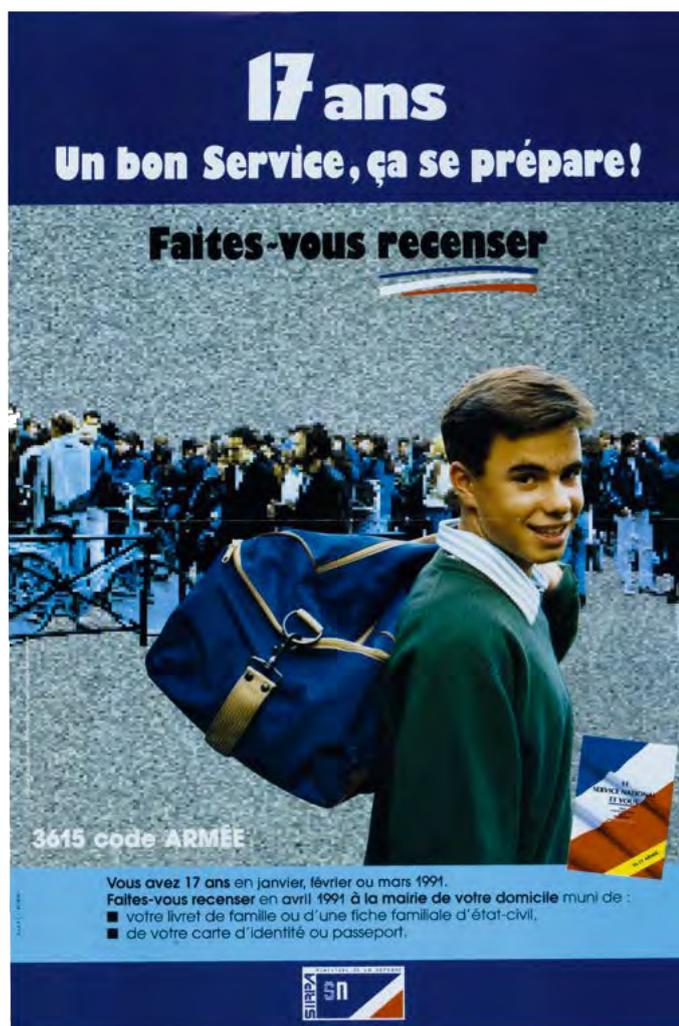


## SÉCURITÉ

51 — Une et caricature page 9 du *Canard de Nantes* à Brest, n° 67 du 27 au 11 juillet 1980 (AD22, JP 140).

Le journal satirique dénonce un projet de loi dite « liberté et sécurité » porté par le ministre de la Justice de Valéry Giscard d'Estaing, Alain Peyrefitte, sur la sécurité et la liberté des citoyens. Ce texte vise à étendre les prérogatives de la police en matière de contrôle d'identité et de flagrant délit, et à restreindre la liberté d'appréciation du juge (restriction des possibilités de sursis, de peine de substitution et de circonstances atténuantes). Malgré sa contestation, la loi est promulguée le 2 février 1981, mais François Mitterrand et Robert Badinter, le nouveau ministre de la Justice, font abroger le 3 février 1983 la majorité des articles de la loi.

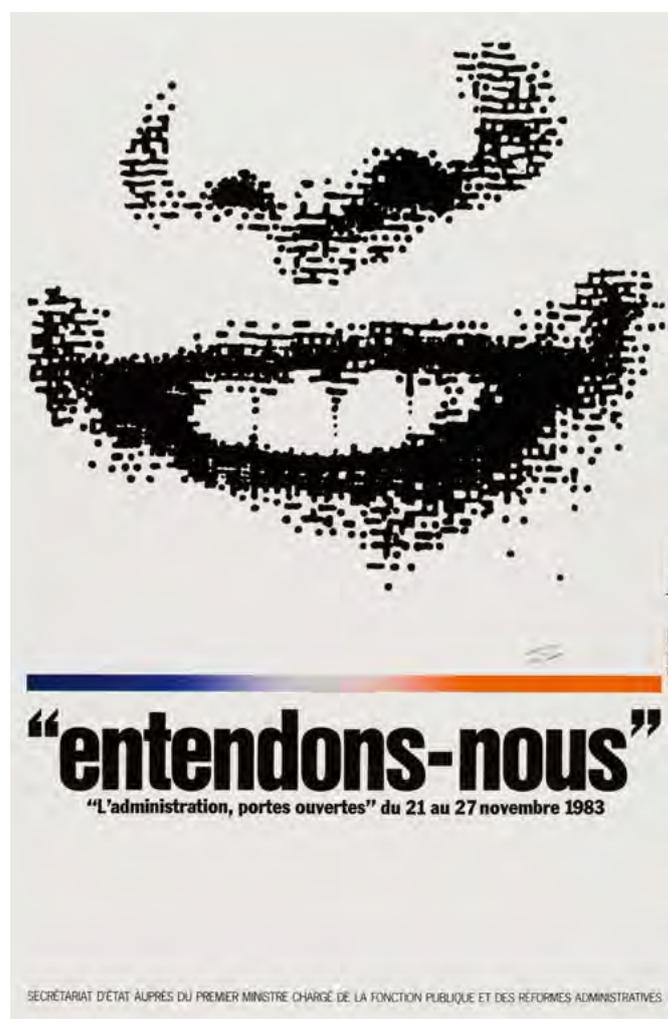




52

## SERVICE MILITAIRE, CIVIQUE

52 — « 17 ans un bon service, ça se prépare ! Faites-vous recenser. Vous avez 17 ans en janvier, février ou mars 1991. Faites-vous recenser en avril 1991 à la mairie de votre domicile (...) », Ministère de la Défense, 1991. (AD22, 11 Fi 394).



53

## SERVICE PUBLIC

53 — Affiche : « Entendons-nous. L'administration, portes ouvertes du 21 au 27 novembre 1983 », Secrétariat d'État du Premier Ministre chargé de la Fonction publique et des réformes administratives (AD22, 11 Fi 182-183).



55

## SOCIABILITÉ

54 — Saint-Brieuc, la place de la Préfecture en 1830  
 (AD22, 14 Fi 249).

À Saint-Brieuc, le parvis de la cathédrale est aussi celui de la Mairie et de la Préfecture. Lieu de pouvoirs, cela en fait un véritable « forum » ou une véritable agora, carrefour stratégique de rencontres et d'échanges commerciaux.



54

## SOCIÉTÉ

55 — cachet en cuivre octogone avec pour motif : les trois lettres « LVT » (Loge de La Vertu Triomphante de Saint-Brieuc), sans date [début XIX<sup>e</sup> siècle]

(AD22, 41 J 82/1)

Certificat de 3<sup>e</sup> grade décerné par les vénérables et officiers de la Respectable Loge Saint-Jean sous le titre distinctif de la Vertu Triomphante régulièrement constituée à l'Orient de Saint-Brieuc, au Très Cher Frère Victor-Agricole Bailly : support parchemin pré-imprimé puis complété à la main, avec iconographie, 30 mars 1823  
 (AD22, 41 J 19).

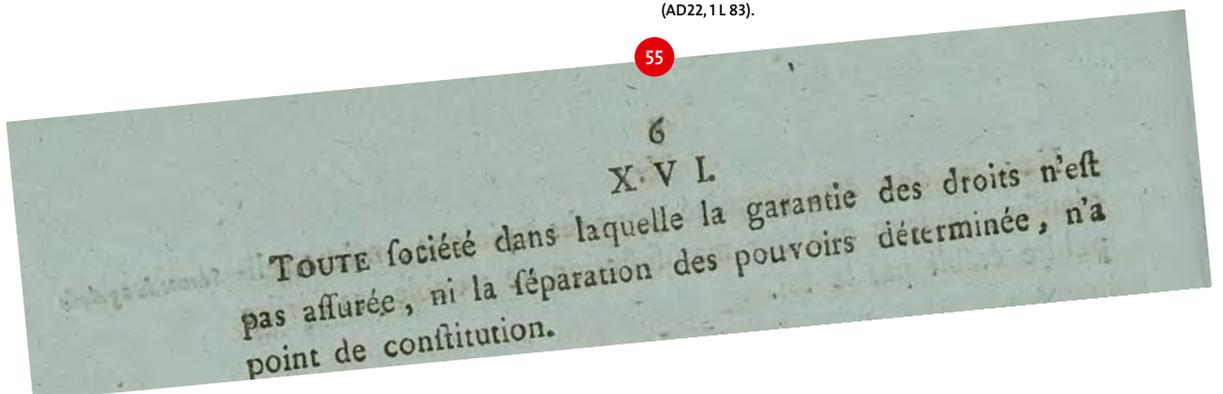
La Bretagne est une « haute terre maçonnique, l'une des plus vieilles de France, sinon la plus vieille (...) peut-être dès 1721 à Saint-Brieuc ».

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, une vingtaine de villes bretonnes connaissent l'implantation de loges maçonniques. Certaines sont éphémères, d'autres, comme la Loge de « La Vertu Triomphante » de Saint-Brieuc, vont s'inscrire dans le temps.

[www.republiquemalouine.com/la-franc-maconnerie-bretonne](http://www.republiquemalouine.com/la-franc-maconnerie-bretonne)  
 (article de Jacques Brengues)

Article XVI de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, 26 août 1789  
 (AD22, 11 L 83).

55



57

## SOLIDARITÉ



56 — Délibération du Conseil municipal de la ville de Saint-Brieuc annonçant l'ouverture d'une soupe populaire, 21 janvier 1935 (AD22, 2 O 278/35).

Le maire précise qu'il envisage cette ouverture en raison de l'accroissement du chômage.

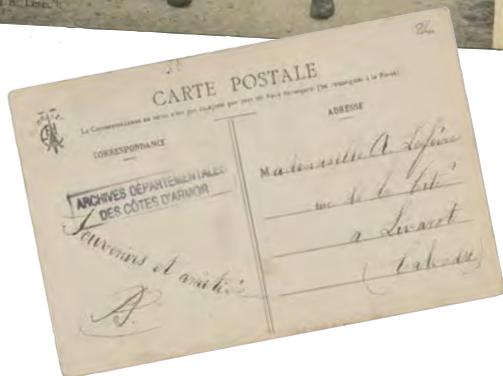


## SYMBOLES

57 — Affiche : « Pour le drapeau ! Pour la Victoire ! Souscrivez à l'Emprunt national. Banque nationale de crédit », Georges Scott, illustrateur éditeur : Devambez imp. (Paris), 1917 (AD22, 12 Fi 94).

56

58



## SYMPATHIE

58 — Les chansons de Botrel, « Les deux gabiers », sans date [vers 1910]

(AD22, 16 Fi).

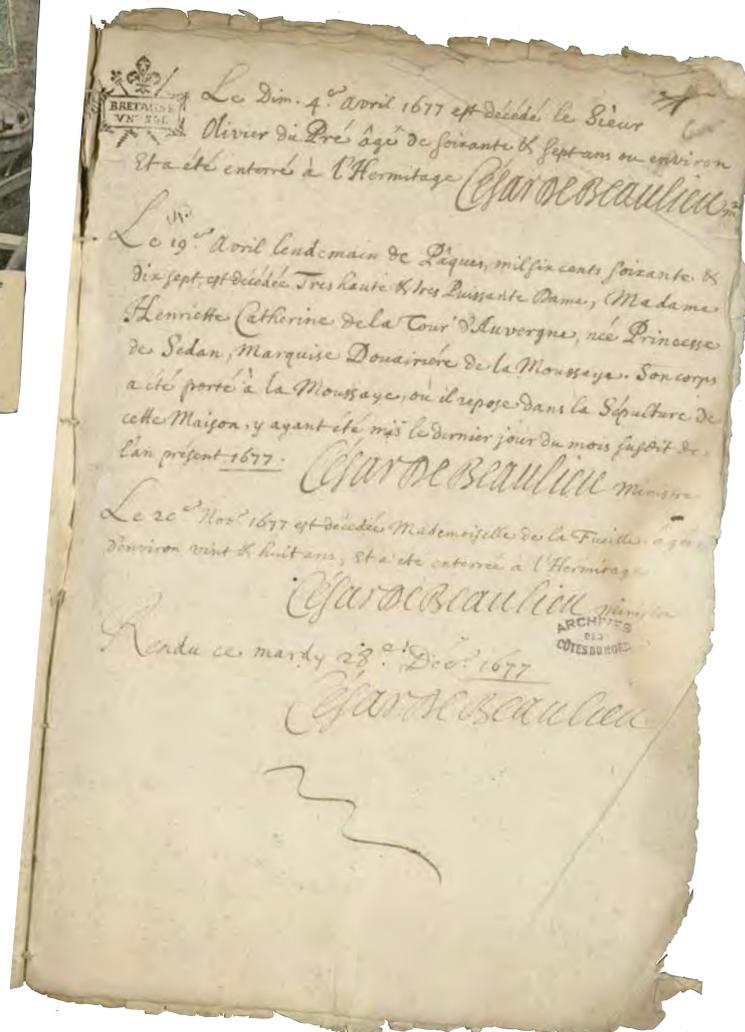
Verso d'une carte postale avec la simple phrase « Souvenirs et amitié » (sic), sans date [vers 1910]

(AD22, 16 Fi).

Vecteur de sentiments positifs, la carte postale est un moyen de donner des nouvelles mais aussi de faire part de son amitié, de sa tendresse, de sa sympathie envers un autre.

Parfois une simple phrase est écrite et c'est l'image qui parle d'elle-même. Ici deux gabiers (matelots) quelque peu éméchés, l'un Breton, l'autre Parisien, ont quitté en cachette leur navire mettant en scène l'un des couplets de la chanson de Théodore Botrel. La suite de la chanson se retrouve sur d'autres cartes postales décrivant leur aventure.

59



## TOLÉRANCE

59 — Page du registre de décès pour l'année 1677 avec l'acte de décès de Catherine Henriette de la Tour d'Auvergne, marquise de la Moussaye. Extrait du registre de l'Église Réformée de Quintin, cinq cahiers tenus par le ministre du culte César de Beaulieu (baptêmes, mariages et sépultures), 2 janvier 1674-30 juin 1680

(AD22, 11).

Les membres de la communauté protestante sont très peu nombreux en Bretagne. Certes en 1598, Henri IV a promulgué un édit de tolérance pour les protestants, l'édit de Nantes, mais il ne concerne alors, dans le territoire du département actuel, que quelques grandes familles nobles de Quintin, Plénée-Jugon, Moncontour et Perret. La révocation de l'édit de Nantes en 1685 replonge les protestants dans la clandestinité ou dans l'exil pendant un siècle (jusqu'à la promulgation de l'édit de tolérance de 1787).

60

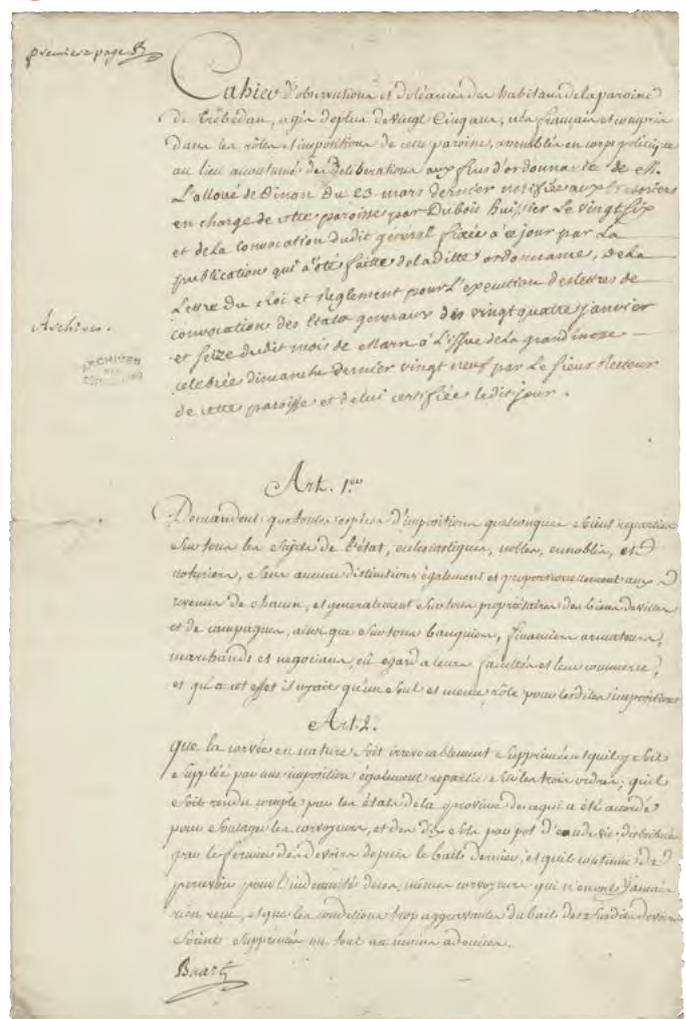


## VALEUR

**60** — Lettre du soldat Thomas Hylion à son père Jacques Hylion, cordonnier à Saint-Brieuc, 25 fructidor an III (11 septembre 1795) (AD22, 10 L 192).

Cette lettre de soldat utilise en en-tête une représentation de « La vertu » sous les traits d'une mère avec son enfant qui montre la voie à suivre. On y retrouve les trois valeurs de la future devise républicaine.

61



## VIE PUBLIQUE

**61** — Cahier d'observations et de doléances des habitants de la paroisse de Trébedan, sans date [30 mars-1<sup>er</sup> avril 1789] (AD22, 20 G 614).

Dans la perspective des États généraux, 40 000 cahiers sont rédigés au printemps 1789 dans toute la France. Ils sont des témoignages d'une vie publique dans laquelle les habitants, certains du moins, s'emparent de la demande du roi pour faire connaître leurs demandes politiques. Il est bien précisé ici que les signataires de ce cahier sont « âgés de plus de vingt cinq ans, nés français et compris dans les rôles et imposition de cette paroisse ».

## « VIVRE ENSEMBLE »

62



62 — Affiche : *Rock à Saint-Brock*, Centre d'Action Culturelle de Saint-Brieuc, février 1984

(AD22, 11 Fi 450).

63



## VOTE

63 — Dessin de presse humoristique de Jean Le Roux présentant des électeurs devant l'urne lors des élections pour la MSA (Mutualité sociale agricole), dans *Paysan Breton*, sans date [1988 - 2007]

(AD22, 57 Fi 1612, 1628, 2696, 2697).

# Réalisation de l'exposition et remerciements

L'exposition « Archives & citoyenneté. Des mots et des documents » a été réalisée par le Conseil départemental des Côtes-d'Armor. Elle est issue d'une sélection de documents originaux conservés dans les fonds des Archives départementales des Côtes-d'Armor.

## Exposition réalisée sous la direction de :

**Anne LEJEUNE,**  
conservateur en chef du patrimoine, directrice  
des Archives départementales des Côtes-d'Armor.

## Réalisation :

**Thierry BUZARÉ,**  
directeur territorial, chef du service du public  
et des moyens généraux.

**Catherine DOLGHIN,**  
assistante de conservation du patrimoine,  
animatrice culturelle au service éducatif.

**Emmanuel LAOT,**  
professeur d'histoire-géographie au collège Racine  
(Saint-Brieuc), enseignant conseiller-relais auprès  
du service éducatif.

**Patrick PICHOURON,**  
attaché de conservation du patrimoine.

## Avec la participation de :

**Véronique DESANNEAUX,**  
adjoint administratif.

**Yohann LE GARREC,**  
étudiant en licence d'histoire au Campus Mazier  
de Saint-Brieuc.



## Montage,

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES CÔTES-D'ARMOR :

**Jacqueline AVRIL,**  
adjoint technique.

**Catherine DOLGHIN,**  
assistante de conservation du patrimoine.

**Olivier JUSTAFRÉ,**  
relieur-restaurateur.

**Marie BELLIARD,**  
adjoint technique.

**Séverine SERRA,**  
adjoint administratif.

**Yann COUZIC,**  
agent de maîtrise.

## Crédits photographiques et reproduction de documents :

**Patrick BESSAS,**  
photographe.

**Guénhaëlle LECLERRE,**  
photographe, webmestre.

## Communication et promotion :

DIRECTION DE L'INFORMATION  
ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS :

**Sandrine RIOU,**  
chef du service de l'information  
de proximité et promotion.

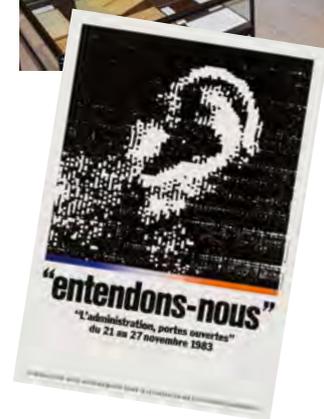
**Matthieu LE ROY,**  
infographiste.

## Conception des supports de communication :

AGENCE CYAN 100 LANGUEUX :

**Philippe LABBÉ,**  
directeur.

**Ralph WENDEL,**  
graphiste.



7, rue François-Merlet  
22000 Saint-Brieuc

02 96 78 78 77  
archives.cotesdarmor.fr

Archives départementales des Côtes-d'Armor (AD22)



# GLOSSAIRE



DP722-DRCml042016



## SYMBOLES

Un symbole est le plus souvent une image qui sert d'emblème. La colombe est le symbole de la paix, le lion est le symbole du courage, la croix latine est le symbole du christianisme, le sceptre et la couronne sont les symboles de la royauté. D'une manière générale, le symbole est une concrétisation (objet, animal, figure etc.), d'une réalité abstraite (vertu, État, pouvoir, croyance etc.).

Les symboles de la République sont inscrits dans l'article 2 de la Constitution française.

L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.

L'hymne national est la « Marseillaise ». La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ».

## SYMPATHIE

La sympathie est la compréhension des états affectifs de l'autre. Elle suppose une proximité affective avec cette autre personne qui pousse à agir pour améliorer son bien-être.

## TOLÉRANCE

La tolérance est la compréhension, le respect des opinions, des manières d'agir des autres. Cela passe par une attitude qui consiste à admettre chez les autres une manière de penser ou d'agir différente de celle qu'on adopte soi-même. Elle passe aussi par le fait d'accepter de laisser les autres défendre leur conviction.

Pour un pouvoir, la tolérance implique une position de supériorité. Le pouvoir laisse être et faire ce qu'il pourra interdire demain. La tolérance n'est donc pas une pleine reconnaissance de droits.

## VALEUR

Une valeur est un sens donné à l'existence, un idéal qui motive à agir de telle manière plutôt que telle autre, faisant qu'il vaut « la peine » de vivre, de travailler, de souffrir, de sacrifier peu ou beaucoup de ses intérêts particuliers.

## VIE PUBLIQUE

La vie publique regroupe l'ensemble des activités d'une personne ou d'un groupe, qui ne sont pas d'ordre privé et personnel, et se font connaître par une information à l'attention de tous.

## « VIVRE ENSEMBLE »

Le concept de « vivre ensemble » s'appuie sur la cohésion sociale, sur tous les éléments qui favorisent la qualité des relations entre les membres d'une société et qui leur permet de dépasser leurs différences.

## VOTE

C'est une méthode permettant à un groupe de prendre une décision commune à l'occasion d'une élection ou d'une prise de décision. Le vote est alors la manifestation d'une volonté, individuelle ou collective. En principe, le vote est secret (enveloppe, isolement, absence de signes sur les bulletins), égal (un votant, une voix), personnel et libre.

### SOURCES :

- <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/citoyennete/definition/>
- [http://cache.media.eduscol.education.fr/file/EMC/02/5/Ress\\_emc\\_glossaire\\_464025.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/EMC/02/5/Ress_emc_glossaire_464025.pdf)
- <http://www.larousse.fr/>



## ACCESSIBILITÉ

Ce mot est utilisé pour qualifier la facilité d'approche d'un lieu (ville, région, pays, etc.). Un territoire est dit accessible lorsque de nombreuses voies de communications (terrestres, aériennes et/ou maritimes) permettent aux populations d'y entrer et de sortir facilement. Un bâtiment (habitation, administration, commerce) est, de la même façon, dit accessible lorsque certains aménagements (rampes d'accès, ascenseurs, etc.) permettent à ses utilisateurs de circuler librement.

Ce terme désigne aussi la faculté de consulter des documents d'archives conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, et en fonction de leur état matériel de conservation, de leur état de classement et de l'existence d'instruments de recherche.

## ARCHIVES

Les archives sont l'ensemble des documents, y compris les données, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité (article L.211-1 du livre II du Code du patrimoine).

Dans le cadre de leur cycle de vie, les archives traversent trois périodes :

- Archives courantes : archives qui sont d'utilisation habituelle pour l'activité des services, établissements, organismes ou personnes qui les ont produites ou reçues.
- Archives intermédiaires : archives ayant cessé d'être considérées comme archives courantes mais qui ne peuvent pas encore, en raison de leur intérêt administratif (en vertu de prescriptions légales), faire l'objet de sélection et d'élimination.

- Archives définitives : archives à conserver à titre définitif (sans limitation de durée) pour leur intérêt administratif, juridique ou historique.

Le terme « archives » désigne aussi le lieu où sont conservés les documents, selon des conditions bien précises de conservation et de mise à disposition du public.

## CITOYEN

Historiquement, le citoyen est un habitant qui a le droit de participer au gouvernement de sa cité ou de son pays. Aujourd'hui, un citoyen est une personne qui vit sur le territoire d'un État et qui bénéficie des droits politiques (au premier rang desquels le droit de vote), mais qui, en contrepartie, est personnellement soumis à des obligations légales.

## CITOYENNETÉ

La citoyenneté ne se définit pas uniquement d'un point de vue juridique par la possession de la nationalité française et de ses droits civiques et politiques. Elle se définit aussi aujourd'hui comme une participation à la vie de la cité. Cependant, les citoyens n'ont aucun rôle obligatoire à jouer. En ce sens, le statut juridique de citoyen est un statut de liberté. Un citoyen peut choisir de participer (citoyen actif) ou non (citoyen passif) à la vie publique.

Toutefois, un citoyen actif a un rôle essentiel à jouer, qui prend tout son sens avec l'exercice du droit de vote. C'est à ce moment que le citoyen apporte sa contribution majeure à la société, le citoyen est alors « détenteur d'une part de la souveraineté ».

En votant, mais aussi en faisant acte de candidature à une élection, il fait valoir son point de vue, change ou confirme les gouvernants, ou encore (dans le cadre du référendum) décide des grandes orientations de la politique nationale.

En dehors des élections, les citoyens peuvent également, de façon quotidienne, jouer un rôle important dans la société. Par exemple, ils peuvent adhérer à une association, un syndicat ou un parti politique et, ainsi, tenter de faire évoluer la société dans laquelle ils vivent, de venir en aide aux autres ou d'influencer la politique nationale.

De même, l'attitude individuelle des citoyens est importante. Les comportements de civisme (politesse, respect des biens publics...) sont pour beaucoup dans le caractère apaisé d'une société.

Les termes « citoyen actif » et « citoyen passif » ont aussi un sens historique en référence aux conditions du suffrage établies à partir de 1789. Ainsi, le révolutionnaire Sieyès élabore la distinction entre « citoyens actifs » et « citoyens passifs ». Tout Français est citoyen mais ne dispose pas de ce fait du droit de vote. L'Assemblée constituante édifie un régime d'étagement des droits politiques d'après des seuils fiscaux dont les pauvres sont exclus. Sont, par ailleurs, exclus du droit de vote et désignés comme « citoyens passifs » : les femmes, les personnes en état d'accusation, les faillis, les insolubles et les domestiques. Pour être « citoyen actif », il faut avoir au moins 25 ans, résider dans la ville ou le canton

depuis au moins une année, être inscrit au rôle de la garde nationale dans la municipalité du domicile, avoir prêté le serment civique et acquitté le paiement d'une contribution directe égale à trois jours de travail. On estime cependant à plus de quatre millions les « citoyens actifs » en 1790, chiffre considérable si on le rapporte aux 200 000 électeurs de la France de Louis-Philippe cinquante ans plus tard. Cette différence provient du fait que les régimes politiques ultérieurs relèveront le seuil des contributions requises pour la citoyenneté active.

<https://www.histoire-image.org/etudes/citoyens-actifs>

## CIVILITÉ

Il s'agit d'une attitude de respect, à la fois à l'égard des autres citoyens (ex : politesse), mais aussi à l'égard des bâtiments et lieux de l'espace public (ex : transports publics). C'est une reconnaissance mutuelle et tolérante des individus entre eux, au nom du respect de la dignité de la personne humaine, qui permet une plus grande harmonie dans la société.

On parle aussi de qualités de sociabilité qui renvoient aux rituels et aux valeurs partagées dans les relations entre les membres d'une même société.

## CIVISME

Le civisme consiste, à titre individuel, à respecter et à faire respecter les lois et les règles en vigueur, mais aussi à avoir conscience de ses devoirs envers la société. Ces devoirs s'expriment dans des actions positives, par exemple le vote. De façon plus générale, le civisme est lié à un comportement actif du citoyen dans la vie quotidienne et publique. C'est agir pour que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers.

Selon le sociologue Bernard Valade, il désigne « un dévouement particulier à la chose publique », un « sens des devoirs collectifs au sein d'une société donnée ».

## DÉBAT

Un débat est une discussion sur un sujet précis à laquelle participent des personnes aux idées différentes, voire opposées.

## DÉMOCRATIE

La démocratie (pouvoir du peuple) désigne un régime politique, et donc la forme de la souveraineté, qui s'oppose à la monarchie (pouvoir d'un seul) et à l'oligarchie (pouvoir de quelques-uns). Elle peut être directe (référendum ou suffrage universel direct) ou indirecte. Elle implique ou présuppose que le citoyen se considère comme une partie de la souveraineté et qu'il exerce cette souveraineté (en participant au suffrage, aux mandats, etc.). En ce sens, elle repose sur l'égalité des droits politiques des citoyens sans qu'il y ait de distinctions dues, par exemple, à la naissance, la richesse, la compétence...

## DÉPUTER

Députer est l'action d'envoyer quelqu'un en députation, de déléguer et donc d'élire un représentant. Cette forme de délégation du pouvoir est différente du tirage au sort, car c'est ici par le vote que l'on confie des responsabilités à des représentants du peuple.

## DEVISE

Une devise est une brève formule qui caractérise la valeur symbolique d'une chose, un pays par exemple. Dans l'histoire politique, les devises sont nombreuses et sont soigneusement choisies. Héritage du siècle des Lumières, la devise « Liberté, Égalité, Fraternité » est invoquée pour la première fois lors de la Révolution française. Souvent remise en cause, elle finit par s'imposer sous la III<sup>e</sup> République. Elle est inscrite dans la Constitution de 1958 et fait aujourd'hui partie de notre patrimoine national.

## DEVOIR DE MÉMOIRE

Il est de la responsabilité d'un État de rappeler à son peuple les souffrances et les injustices subies par certaines populations. On parle de devoir de mémoire qui se décline, par exemple, en lois mémorielles organisant des journées commémoratives nationales. Les archives sont un « lieu de mémoire » tant pour cette mémoire collective nationale que pour la mémoire individuelle.

## RÉPUBLIQUE

Étymologiquement, la République se définit comme la « chose publique », c'est-à-dire l'ensemble des activités et des biens que des citoyens ont choisi de mettre en commun. Le but d'une République est d'améliorer les conditions d'existence en général de sa population.

Sur le plan politique, la République désigne un régime dont le pouvoir, à l'inverse des formes monarchique ou impériale, est exercé par les citoyens et impose une séparation des pouvoirs pour préserver les intérêts de tous.

## RÉSISTANCE

La Résistance désigne tout combat mené contre un envahisseur, un occupant ou un régime politique indésirable. La Résistance comporte l'ensemble des actions clandestines menées en France et en Europe durant la deuxième guerre mondiale pour lutter contre le régime nazi et les régimes collaborateurs, comme en France le régime de Vichy, afin de parvenir à la libération des territoires occupés.

## RESPECT

Le respect désigne tout d'abord un comportement : suivre une règle comme par exemple respecter les limitations de vitesse. Il désigne ensuite un sentiment, ressenti pour quelqu'un ou quelque chose qui le mérite par sa valeur.

Dans les deux cas, on laisse de côté son égocentrisme. On fait attention, on garde ses distances, on a du soin. Le verbe latin « respicere » signifie « regarder en arrière », autrement dit prêter une attention forte, y regarder à deux fois.

## SCIENCES ET CROYANCES

Les sciences reposent sur des savoirs et des connaissances, sur des données les plus objectives possibles. En cela, elles n'ont pas à s'appuyer sur des croyances ou des convictions qui relèvent d'un domaine personnel que chacun, en démocratie, est libre d'avoir. La science cherche à prouver ce qui est vrai, pas la croyance. Cette vérité est évolutive, car les sciences posent des hypothèses qu'elles

cherchent à vérifier. On ne doit pas opposer une croyance à un savoir, car ils ne se placent pas sur le même registre. Dans l'histoire, sciences et croyances, et plus particulièrement les croyances populaires, se sont opposées, d'un côté au nom du progrès scientifique et de l'autre au nom des traditions.

## SÉCURITÉ

La sécurité apparaît comme un objectif à atteindre et un droit pour tous. C'est celui d'une situation dans laquelle quelqu'un (ou un groupe) ou quelque chose n'est exposé à aucun danger, à aucun risque, en particulier d'agression physique, d'accident, de vol, de détérioration. Cette situation permet alors de se sentir à l'abri du danger et d'être rassuré. Autrefois, on parlait de sûreté. Pour assurer la sécurité des citoyens, l'État doit engager une politique et des moyens légaux.

## SERVICE MILITAIRE, CIVIQUE

Autrefois, en France, on recensait les jeunes hommes soumis aux obligations du service national militaire. Le 28 mai 1996, le président de la République Jacques Chirac annonce sa décision de suspendre le service national et de professionnaliser les armées. Cependant, dans le cadre du « parcours citoyen », les jeunes gens et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, les jeunes filles, sont recensés dès leur seizième année pour être inscrits sur les listes électorales de leur commune. Aujourd'hui, il est possible de faire un service civique : un engagement volontaire pour l'intérêt général ouvert pour les jeunes de 16-25 ans. Accessible sans condition de diplôme, le service civique est indemnisé et s'effectue en France ou à l'étranger.

<http://www.service-civique.gouv.fr/>

## SERVICE PUBLIC

Un service public est une activité exercée directement par l'autorité publique (État, collectivité territoriale) ou sous son contrôle, dans le but de satisfaire un besoin d'intérêt général. Certaines de ces activités sont liées à la souveraineté de l'État (activités dites régaliennes comme la justice, la police, la défense nationale, les finances publiques etc.), d'autres

relèvent du secteur marchand, notamment lorsque les prix et le niveau de qualité des prestations ne seraient pas ceux attendus par le pouvoir politique si elles étaient confiées au secteur privé.

Le fondement de la notion de service public est que certaines activités sociales, considérées comme essentielles et stratégiques, doivent être gérées selon des critères spécifiques pour permettre un accès à tous et contribuer à la solidarité et à la cohésion sociale, culturelle et économique de la société. Ces activités doivent donc échapper à la logique du marché et à la recherche du profit. Les trois grands principes auxquels sont soumises les missions de service public sont la mutabilité (capacité d'adaptation aux conditions et aux besoins), l'égalité (dans l'accès au service et dans les tarifs) et la continuité.

## SOCIABILITÉ

On parle de sociabilité pour évoquer les relations entre les personnes au sein d'un groupe social déterminé (un quartier, une commune, une association etc.).

## SOCIÉTÉ

La société désigne habituellement la totalité des individus qui appartiennent à un même ensemble politique (par exemple, la société française). Elle désigne aussi les individus qui se sont volontairement associés : on parle ici de « faire société ». Il y a de nombreuses façons de faire société : les sociétés ouvertes et pluralistes s'opposent aux sociétés fermées, voire secrètes.

## SOLIDARITÉ

C'est le sentiment qui pousse des personnes à s'entraider. Elle est importante, en effet, dès lors que les citoyens se considèrent comme un ensemble d'hommes et de femmes attachés à un projet commun. Elle correspond à une attitude d'ouverture aux autres qui illustre le principe républicain de fraternité. Dans ces conditions, la solidarité, qui consiste à venir en aide aux plus démunis, directement ou par le biais des politiques publiques (ex : impôt redistributif) est très directement liée à la notion de citoyenneté.

ou le vote des étrangers aux élections locales, etc.). L'éthique est la recherche des meilleures solutions à des problèmes moraux nouveaux, créés notamment par les nouvelles technologies (la recherche de la moins mauvaise solution). La morale s'hérite, l'éthique se construit.

## NEUTRALITÉ

La neutralité consiste à ne se prononcer pour aucun parti, pour aucune opinion. Pour un État, être neutre c'est, par exemple, se mettre à l'écart d'un conflit international ou sur le plan intérieur ne favoriser aucune religion. On peut pourtant dire que la neutralité n'existe pas. En effet, si quelqu'un se dit neutre en ne voulant pas donner son opinion ou alors en ne votant pas, il laisse d'autres que lui avoir plus de pouvoir : ce n'est donc pas neutre.

Dans la fonction publique, on parle d'obligation de neutralité : le fonctionnaire doit assurer ses missions à l'égard de tous les usagers dans les mêmes conditions, quels que soient leurs opinions religieuses ou politiques, leur origine, leur sexe, et doit s'abstenir de manifester ses opinions.

## PAIX

Le terme « paix » possède deux dimensions. La première, individuelle, renvoie aux expressions « être en paix » et « reposer en paix » : elles signifient le fait de n'être ni troublé ni dérangé, voire d'être dans une situation de quiétude ou de calme complets.

La seconde, collective, signifie l'absence de conflit et de violence.

Dans ces deux dimensions, la paix résulte des mêmes facteurs : le règlement pacifique du différend, l'établissement de bons rapports de voisinage, donc le fait d'utiliser le droit ou l'accord amiable avant la force.

Le maintien de la paix est le but premier des Nations-Unies.

## PARITÉ

C'est l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités (sociales, politiques, professionnelles). Ce principe est écrit dans la Constitution de la V<sup>e</sup> République depuis 1999.

## PATRIMOINE

Le patrimoine est ici à considérer comme l'héritage commun d'un groupe. Le patrimoine culturel (on parle également de patrimoine historique) recouvre les biens, matériels ou immatériels, ayant une importance artistique et/ou historique et qui appartiennent soit à une entité privée (personne, entreprise, association, etc.), soit à une entité publique (commune, département, région, pays, etc.). Cet ensemble de biens culturels est généralement préservé, restauré, sauvegardé et montré au public, soit de façon exceptionnelle (comme les Journées européennes du patrimoine qui ont lieu un week-end par an au mois de septembre), soit de façon régulière (archives, châteaux, musées, églises, etc.), gratuitement ou au contraire moyennant un droit d'entrée et de visite payant.

Le patrimoine fait appel à l'idée d'un héritage légué par les générations qui nous ont précédés, et que nous devons transmettre intact ou augmenté aux générations futures, ainsi qu'à la nécessité de constituer un patrimoine pour demain. On dépasse donc largement la simple propriété personnelle (droit d'user « et d'abuser » selon le droit romain). Le patrimoine relève du bien public et du bien commun.

## PLURALISME

Le pluralisme est un système reconnaissant l'existence de plusieurs modes de pensée, de comportement, d'opinions politiques et religieuses, de plusieurs partis politiques, etc.

Le pluralisme permet l'existence même de ces courants de pensée différents : c'est la diversité des opinions.

## PRÉSIDENT

Le président de la République française exerce la plus haute fonction du pouvoir exécutif. En France, l'institution du président de la République, qui apparaît en 1848 avec la II<sup>e</sup> République, n'est plus remise en question après 1873, sauf pendant l'épisode de Vichy. Élu pour 7 ans au suffrage universel direct selon la loi du 6 novembre 1962, le président de la République est élu, depuis 2002, pour un mandat de 5 ans, en vertu de la loi constitutionnelle du 2 octobre 2000

(mandat renouvelable seulement une fois, aux termes de la loi constitutionnelle de 2008). La Constitution du 4 octobre 1958 investit le président de la République d'une fonction arbitrale (article 5) qui se manifeste par un certain nombre de pouvoirs. « Le président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités. »

## RECENSEMENT

Le recensement est une opération administrative statistique de dénombrement d'une population. Si des recensements démographiques ont existé depuis l'Antiquité (élaborés le plus souvent dans un but fiscal), ils n'ont véritablement été mis en œuvre de façon systématique qu'à partir de l'existence d'États nations. En France, les premières listes nominatives de la population apparaissent à la Révolution, en application de la loi du 22 juillet 1791 qui prescrit de faire constater chaque année l'état des habitants. Les premiers dénombrements (appelés aussi recensements de population ou listes nominatives) sont établis dans chaque commune entre 1791 et 1800. Mais ce n'est qu'en 1836 que commence la grande série de recensements systématiquement dressés à partir d'états nominatifs établis par communes. Les recensements sont alors organisés à périodicité régulière (tous les cinq ans). Toutefois, le recensement prévu en 1871 est repoussé à l'année 1872 en raison des événements politiques et celui de 1916 n'a pas eu lieu (tout comme celui de 1941). Cette périodicité, quinquennale jusqu'en 1946, est devenue ensuite plus variable pour des raisons essentiellement économiques (1954, 1962, 1968). Aujourd'hui, les résultats des opérations de recensement sont mis à jour chaque année par l'INSEE.

## RÈGLE

Une règle est une prescription qui organise une activité et permet sa réalisation. La règle interdit, mais laisse libre pour tout ce qu'elle n'interdit pas.

## DÉVOUEMENT

Le dévouement est le fait de s'investir pleinement et le plus souvent gratuitement dans une action au bénéfice des autres. Il peut s'agir d'une action instantanée : sauvetage d'une personne de la noyade, d'un incendie, etc. ou bien d'un investissement sur le long terme : associations humanitaires, aide à la personne, etc.

## DIGNITÉ

La dignité est une valeur inconditionnelle et incomparable donnée à la personne humaine. Inconditionnelle, la dignité d'une personne est indépendante de son statut social ou de son utilité pour les autres. Incomparable, une personne n'a pas plus de dignité humaine qu'une autre. Alors que toute chose peut être échangée contre une autre ou son équivalent en argent, la personne humaine est unique et insubstituable. Ne pouvant être échangée contre rien d'autre qui soit équivalent, elle n'a pas de prix. Se laisser corrompre, c'est donc perdre sa dignité.

## DIVERSITÉ

La diversité évoque un ensemble de personnes qui diffèrent les unes des autres par leur origine géographique, socio-culturelle ou religieuse, leur langue, leur âge, leur sexe, leur orientation sexuelle, etc., et qui constituent la communauté nationale à laquelle elles appartiennent.

## DON

Le don est le résultat de l'action de donner, de céder quelque chose que l'on possède et, en particulier, l'action de donner de l'argent à quelqu'un, à une institution. La chose ou la somme ainsi donnée est un don, un cadeau, sans contrepartie.

## DROIT

Le droit regroupe les possibilités d'accomplir une action ou de bénéficier d'avantages en fonction de ce que dit la loi. En démocratie, un droit est une possibilité légale qui implique obligatoirement des devoirs (c'est-à-dire des obligations) en contrepartie. Sur le plan collectif, le droit est l'ensemble des règles qui déterminent les rapports sociaux d'un pays, d'un État ou d'une nation.

## ÉMOTION

Une émotion est une réaction psychologique et physique à une situation. Les chercheurs s'accordent pour reconnaître le rôle essentiel des émotions dans la régulation des relations sociales. Les individus adaptent leur comportement en relation avec les émotions qu'ils perçoivent chez autrui. Exprimer ses émotions et savoir reconnaître les émotions éprouvées par les autres est ainsi indispensable pour la qualité des relations avec les autres.

## EMPATHIE

L'empathie est la capacité « à se mettre à la place de ». Elle exige une capacité à se placer dans la perspective d'autrui pour comprendre les ressentis de quelqu'un d'autre. Elle est essentielle dans la régulation des relations entre les individus. Deux formes d'empathie sont distinguées : l'empathie émotionnelle qui désigne la capacité à comprendre les états affectifs d'autrui et l'empathie cognitive qui désigne la capacité à comprendre les états mentaux (croyances, intentions...) d'autrui.

## ENGAGEMENT

L'engagement est, d'abord et avant tout, une participation citoyenne. Lorsque l'on s'engage, c'est que l'on contribue à la vie de sa communauté, et au bien-être commun. L'engagement renforce les liens de solidarité en stimulant les sentiments d'appartenance à cette communauté. Quelle que soit la forme de l'engagement, que l'enjeu soit local, régional, national ou international, la démarche du citoyen engagé est toujours la même : mettre sa pensée, sa parole et son action au service d'une cause collective, afin de rendre le monde meilleur.

## ÉQUITÉ

L'équité consiste à chercher à attribuer à chacun ce à quoi il a droit. On parle aussi d'impartialité comme dans un partage ou dans une action de justice.

Pour atteindre l'équité, il faut parfois adapter la généralité d'une loi à la particularité d'une situation ou à des circonstances comme l'illustre l'expression « procès équitable ».

## ESCLAVAGE (LUTTE CONTRE L')

L'esclavage est le fait pour un groupe social d'être soumis à un régime économique et politique qui le prive de toute liberté, le contraint à exercer les fonctions économiques les plus pénibles sans autre contrepartie que le logement et la nourriture.

## ÉTAT

L'État peut être défini de plusieurs façons. Il est d'abord défini par ses trois monopoles : celui de la justice, celui de l'impôt qu'il lève et celui de la monnaie qu'il frappe.

La Constitution de la République parle de « gouvernement », qui « détermine et conduit la politique de la Nation ». À l'échelle d'un département, l'État est représenté par le préfet depuis 1800.

## EUROPE

L'Union européenne est l'association politique et économique de vingt-huit, bientôt vingt-sept, États européens. Sur un territoire de 4,5 millions de km<sup>2</sup>, elle est peuplée de plus de 508 millions d'habitants et est la première puissance économique mondiale. L'Union européenne est régie par des traités (Maastricht, Rome et Lisbonne) et ses habitants disposent d'une citoyenneté européenne.

## EXEMPLARITÉ

L'exemplarité relève de ce qui est destiné à servir de leçon. Ainsi, l'exemplarité peut frapper les esprits par sa rigueur comme lorsque l'on parle par exemple de l'exemplarité des peines de justice.

## EXPRESSION (LIBERTÉ D')

Considérée comme une liberté fondamentale, la liberté d'expression est inscrite dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (ONU, 1948, article 19) : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »

La liberté d'expression a comme corollaires la liberté de la presse, la liberté d'association, la liberté de réunion, la liberté de manifestation mais aussi le respect d'autrui.

Elle est souvent restreinte par certaines conditions particulières qui interdisent l'incitation à la haine raciale, nationale ou religieuse ou l'appel à la violence physique contre les individus. Il en est de même pour la diffamation, la calomnie, le négationnisme, l'atteinte à la propriété intellectuelle, l'atteinte au secret professionnel.

## HUMANISME

L'humanisme est le courant de pensée qui place l'homme et les valeurs humaines au-dessus de toutes les autres valeurs. La quête de savoir et la maîtrise de diverses disciplines deviennent des facultés indispensables à exploiter. Cette capacité lui donne sa dignité (lui permet d'être fière d'elle-même, digne du nom d'homme) ainsi que la responsabilité de promouvoir l'humanité en tout homme.

## IDENTITÉ

L'identité peut être personnelle et comporte l'ensemble des données de fait et de droit qui permettent d'individualiser quelqu'un (date et lieu de naissance, nom, prénom, filiation). Elle peut aussi être collective et se définir pour la population d'un pays. On parle alors d'identité nationale.

## INDIVISIBILITÉ

La République française est indivisible tant en ce qui concerne son territoire que sa population. Cela suppose pour tous les citoyens français, un territoire identique, une langue identique et des lois identiques.

## INSTITUTIONS RÉPUBLICAINES

Les institutions de la République sont l'ensemble des formes ou des structures politiques, telles qu'elles sont établies par la Constitution et la loi et qui relèvent du droit public. Ces institutions relèvent de différents pouvoirs, l'exécutif, avec la présidence et le gouvernement, le législatif avec les deux assemblées du parlement. L'autorité judiciaire complète les institutions comme les différents conseils (conseil constitutionnel, conseil économique, social et environnemental).

## INTÉGRATION

L'intégration est l'action qui consiste à intégrer, c'est-à-dire à faire entrer quelque chose dans un ensemble. On peut chercher à intégrer des personnes immigrées dans un pays d'accueil. Pour cela, l'intégration des personnes passe par un ensemble de pratiques sociales, juridiques et culturelles qui permettent à des étrangers de participer à la vie collective du pays qui les accueille.

## INTÉRÊT GÉNÉRAL

L'intérêt général est, au sens étroit, l'intérêt de la majorité ou de la plupart des membres d'un groupe de personnes, voire de tous. Il est opposé, en ce sens, à l'intérêt particulier, qui se définit comme l'intérêt de quelques-uns ou d'un seul. En un sens plus large, l'intérêt général se retrouve dans les actions réalisées par les institutions publiques à travers la politique et le droit, notamment et surtout dans la notion de « service public », dont l'action possède la légitimité de la loi. On conçoit généralement deux manières de construire l'intérêt général : par consensus (accord) de tous, ou par le vote. Si le terme « général » retient plus l'attention, le terme « intérêt » n'est pas moins intéressant, parce

qu'il signifie un intérêt partagé ou commun avec tous ou la plupart des membres d'une société (idées de bien public et de bien commun, comme les ressources naturelles ou le domaine public).

## JUSTICE

Le rôle de la justice est de résoudre les problèmes, les différends, les conflits entre des personnes, des groupes voire des États, en ayant recours à des procédures amiables ou judiciaires, et non par la violence ou la vengeance. On parle de justice à la « fin du différend », à la fin du préjudice ou après la réparation de celui-ci.

On pourra distinguer la justice au sens légal (le respect des lois) de la justice au sens moral (la légitimité d'une action).

L'objectif de la justice est de rechercher la « solution la plus protectrice de l'intérêt le plus légitime » au nom de la « volonté constante et continue de rendre à chacun ce qui lui est dû » (juriste romain Ulpian, repris dans le *Digeste*, I, 1, 10).

L'exemple de la cour d'assises : appelée tout d'abord tribunal criminel (instauré en 1790), la cour d'assises (dénommée ainsi depuis 1810) est une juridiction départementale, avec des magistrats et un jury citoyen.

## LAÏCITÉ

Ce principe républicain permet de réaliser l'unité du peuple tout en respectant les convictions de chacun, au moyen de la séparation entre un espace privé, lieu de la liberté de conscience, et un espace public, lieu de la citoyenneté, des affaires communes, de la raison et de l'intérêt général.

Ce principe est établi sur le fondement de la séparation entre l'espace public et le domaine des activités à caractère privé, ainsi que sur la neutralité absolue de l'État en matière religieuse. Cela a pour conséquence tout autant l'indépendance de la sphère politique à l'égard du religieux que l'indépendance du religieux à l'égard du politique.

## LÉGALITÉ ET LOI

La loi est la règle universelle qui « prescrit » (c'est-à-dire « définit ») ce qui doit être et interdit ce qui ne peut être. Elle est en France, depuis 1789, la source exclusive du droit. La loi, qui protège et punit, est la garantie des droits du citoyen. Cependant, tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant.

Avant 1789, les actes du pouvoir de la monarchie prenaient la forme d'édits, d'ordonnances ou de déclarations. Ces actes s'ajoutaient aux lois fondamentales du royaume, les « antiques coutumes » (ensemble de règles coutumières).

## LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Ces trois valeurs forment la devise de la République française, définie par l'article 2 de la Constitution et affirmée dans son préambule. Le mot « devise » (qui signifie « règle de vie ou d'action ») et ces valeurs définissent un « idéal commun » pour servir de bases aux institutions publiques et à la vie sociale. Ces valeurs sont des objectifs individuels autant que collectifs.

### Liberté

L'article 1 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ») définit la liberté naturelle. Cette liberté naturelle n'est pas une liberté de fait, mais s'exprime dans un droit universel. L'article 5 aborde la liberté sans distinguer liberté individuelle et liberté publique : « Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas ». La loi a donc un rôle central, car elle protège chacun du « droit du plus fort » pour permettre à tous de « faire ce que l'on veut », d'« avoir le choix », mais au nom de règles qui s'imposent à tous.

### Égalité

L'égalité est le principe qui fait que tous les citoyens doivent être traités de la même manière, avec la même dignité, qu'ils disposent des mêmes droits et sont soumis aux mêmes devoirs.

On peut distinguer diverses formes d'égalité : l'égalité morale portant sur la dignité, le respect, la liberté. Elle est considérée comme étant au-dessus de toutes les autres formes

d'égalité : l'égalité civique, c'est-à-dire devant la loi, par opposition aux régimes des privilèges, l'égalité sociale qui cherche à rendre égaux les moyens ou les conditions d'existence, l'égalité politique (par rapport au gouvernement de la cité), ou l'égalité des chances en particulier en matière d'éducation et d'emploi.

### Fraternité

La fraternité est le lien fraternel et naturel, ainsi que le sentiment de solidarité et d'amitié qui unissent ou devraient unir les membres de la même famille que représente l'espèce humaine. Elle implique la tolérance et le respect mutuel des différences, contribuant ainsi à la paix.

La fraternité est une valeur de l'humanité, comme en témoigne l'article 1 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme :

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

La fraternité se distingue de la solidarité par la dimension affective de la relation humaine liée au sentiment d'appartenance à la même espèce, l'humanité, ce qui lui donne un caractère plus universel.

## LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Discriminer signifie d'abord distinguer par application d'un ou de plusieurs critères. Par extension, cela signifie exclure une personne (ou un groupe social) et la traiter de manière moins favorable dans des conditions similaires. La discrimination est le contraire de l'égalité. Là où l'inégalité d'un traitement sur des critères pertinents peut être justifiée (inégalités de revenus par exemple ouvrant des droits), le terme discrimination désigne plutôt l'inégalité de traitement sur des critères non pertinents et non justifiés (le genre, la sexualité, l'ethnie), ou dont la justification repose sur de mauvaises raisons. Dans l'histoire, on peut citer parmi les nombreuses discriminations, les « lois » de Nuremberg dans l'Allemagne nazie et les statuts des juifs dans la France de Vichy, l'apartheid en Afrique du Sud, etc. En France la loi définit 20 critères de discrimination, comme

l'apparence physique, l'appartenance ou non à une ethnie, à une religion déterminée, l'état de santé, l'identité sexuelle, l'orientation sexuelle, la grossesse, la situation de famille, le handicap, le patronyme, le sexe, les activités syndicales, les caractéristiques génétiques, les mœurs, les opinions politiques, l'origine et le lieu de résidence.

<http://www.jeunes.gouv.fr/interministeriel/citoyennete/vivre-ensemble/article/lutte-contre-les-discriminations>

## MILITANTISME

On parle de militantisme pour définir l'engagement et l'activité d'une personne ayant adhéré à une organisation politique, syndicale ou sociale et qui participe activement à cette organisation.

## MORALE ET ÉTHIQUE

### Morale

La morale est l'ensemble de règles de conduite qu'un individu estime devoir être respectées volontairement par tous. Ces règles sont pour celui qui les admet des devoirs moraux, ou obligations morales. Il ne faut pas confondre la morale avec les devoirs légaux, ou obligations légales, qui sont des règles de conduite imposées par la loi, sous peine de sanctions qui forcent les individus à les suivre. Il n'y a donc pas, dans une société, une seule morale mais plusieurs, selon que l'on soit croyant ou pas, selon son vécu personnel, etc. Cette diversité des morales est l'un des problèmes principaux que doit résoudre l'éducation à la citoyenneté. Car l'idéal pour que l'État soit accepté par tous est que ses lois incarnent une morale admise par tous.

### Éthique

L'éthique a la même définition que la morale, mais avec une nuance très importante. Une éthique est une morale raisonnée, c'est-à-dire produite par une réflexion et pas simplement héritée des religions, de la coutume, des circonstances personnelles de la vie. C'est pourquoi, par exemple, plutôt que de morale professionnelle, on parlera d'éthique professionnelle ; ou encore de comités d'éthique (et non de comités de morale) pour désigner les groupes chargés de réfléchir aux problèmes sur lesquels différentes morales sont en désaccord (tels que l'avortement, la procréation médicalement assistée, le clonage ;



# Archives & Citoyenneté

## Des mots et des documents

### Niveau primaire

### Comment s'organise cette exposition ?

**À remplir avec toute la classe :**

Comment s'appelle cette exposition ?

Rechercher dans l'exposition les vitrines présentant les mots Citoyenneté et Archives.  
Définir avec ses propres mots la citoyenneté :

Définir avec ses propres mots les archives :

Comment s'organise cette exposition ?

Choisir 4 mots présentés dans 4 vitrines différentes et les noter :

- 1°) \_\_\_\_\_
- 2°) \_\_\_\_\_
- 3°) \_\_\_\_\_
- 4°) \_\_\_\_\_

**À remplir seul ou bien  
en petit groupe**

Quels documents correspondent à chacun de ces mots ?

- 1°) \_\_\_\_\_
- 2°) \_\_\_\_\_
- 3°) \_\_\_\_\_
- 4°) \_\_\_\_\_

Citer 4 documents présentés dans 4 vitrines différentes :

- 1°) \_\_\_\_\_
- 2°) \_\_\_\_\_
- 3°) \_\_\_\_\_
- 4°) \_\_\_\_\_

Quels mots correspondent à chaque document ?

- 1°) \_\_\_\_\_
- 2°) \_\_\_\_\_
- 3°) \_\_\_\_\_
- 4°) \_\_\_\_\_

ACCESSIBILITÉ ARCHIVES CITOYEN CITOYENNETÉ CIVISME DÉBAT  
 ÉMOTION EMPATHIE ÉQUITÉ LAÏCITÉ JUSTICE LIBERTÉ ÉGALITÉ  
 PARITÉ PLURALISME RESPECT SOLIDARITÉ TOLÉRANCE VALEURS  
 ENGAGEMENT ÉMOTION EMPATHIE ÉQUITÉ LAÏCITÉ JUSTICE LIBERTÉ ÉGALITÉ  
 DÉBAT ÉMOTION EMPATHIE ÉQUITÉ LAÏCITÉ JUSTICE LIBERTÉ ÉGALITÉ  
 JUSTICE LIBERTÉ ÉGALITÉ PARITÉ PLURALISME RESPECT SOLIDARITÉ TOLÉRANCE VALEURS  
 SOLIDARITÉ TOLÉRANCE VALEURS ACCESSIBILITÉ ARCHIVES CITOYEN CITOYENNETÉ CIVISME  
 CITOYEN CITOYENNETÉ ÉMOTION EMPATHIE ÉQUITÉ LAÏCITÉ JUSTICE LIBERTÉ ÉGALITÉ  
 ÉQUITÉ ÉTAT LAÏCITÉ JUSTICE LIBERTÉ ÉGALITÉ PARITÉ PLURALISME RESPECT SOLIDARITÉ  
 DIVERSITÉ SOLIDARITÉ TOLÉRANCE VALEURS ACCESSIBILITÉ ARCHIVES CITOYEN CITOYENNETÉ  
 ARCHIVES CITOYEN CITOYENNETÉ CIVISME DÉBAT ÉMOTION EMPATHIE ÉQUITÉ LAÏCITÉ  
 ÉTAT LAÏCITÉ JUSTICE LIBERTÉ ÉGALITÉ PARITÉ PLURALISME RESPECT SOLIDARITÉ  
 RESPECT ÉMOTION EMPATHIE ÉQUITÉ LAÏCITÉ JUSTICE LIBERTÉ ÉGALITÉ PARITÉ  
 ARCHIVES CITOYEN CITOYENNETÉ CIVISME DÉBAT ÉMOTION EMPATHIE ÉQUITÉ LAÏCITÉ  
 EMPATHIE ARCHIVES CITOYEN CITOYENNETÉ CIVISME DÉBAT ÉMOTION EMPATHIE ÉQUITÉ  
 ÉMOTION EMPATHIE ÉQUITÉ LAÏCITÉ JUSTICE LIBERTÉ ÉGALITÉ PARITÉ PLURALISME  
 TOLÉRANCE VALEURS ACCESSIBILITÉ ARCHIVES CITOYEN CITOYENNETÉ CIVISME  
 CITOYENNETÉ CIVISME DÉBAT ÉMOTION EMPATHIE ÉQUITÉ LAÏCITÉ JUSTICE LIBERTÉ  
 ÉTAT LAÏCITÉ JUSTICE LIBERTÉ ÉGALITÉ PARITÉ PLURALISME RESPECT SOLIDARITÉ  
 SOLIDARITÉ TOLÉRANCE VALEURS ACCESSIBILITÉ ARCHIVES CITOYEN CITOYENNETÉ  
 ARCHIVES CITOYEN CITOYENNETÉ CIVISME DÉBAT ÉMOTION EMPATHIE ÉQUITÉ LAÏCITÉ  
 ÉTAT LAÏCITÉ JUSTICE LIBERTÉ ÉGALITÉ PARITÉ PLURALISME RESPECT SOLIDARITÉ  
 PLURALISME RESPECT SOLIDARITÉ TOLÉRANCE VALEURS ACCESSIBILITÉ ARCHIVES  
 PLURALISME RESPECT SOLIDARITÉ TOLÉRANCE VALEURS ACCESSIBILITÉ ARCHIVES  
 VALEURS ACCESSIBILITÉ ARCHIVES CITOYEN CITOYENNETÉ CIVISME DÉBAT  
 CIVISME DÉBAT ÉMOTION EMPATHIE ÉQUITÉ LAÏCITÉ JUSTICE LIBERTÉ ÉGALITÉ  
 LIBERTÉ ÉGALITÉ PARITÉ PLURALISME RESPECT SOLIDARITÉ TOLÉRANCE  
 ACCESSIBILITÉ ARCHIVES CITOYEN CITOYENNETÉ CIVISME DÉBAT  
 ÉMOTION EMPATHIE ÉQUITÉ ÉTAT LAÏCITÉ JUSTICE LIBERTÉ

**ARCHIVES**  
*Des mots & des documents*  
**CITOYENNETÉ**

Retrouver chaque image que l'on voit sur l'affiche et indiquer la notion à laquelle le document correspond (11 réponses) :

---



---



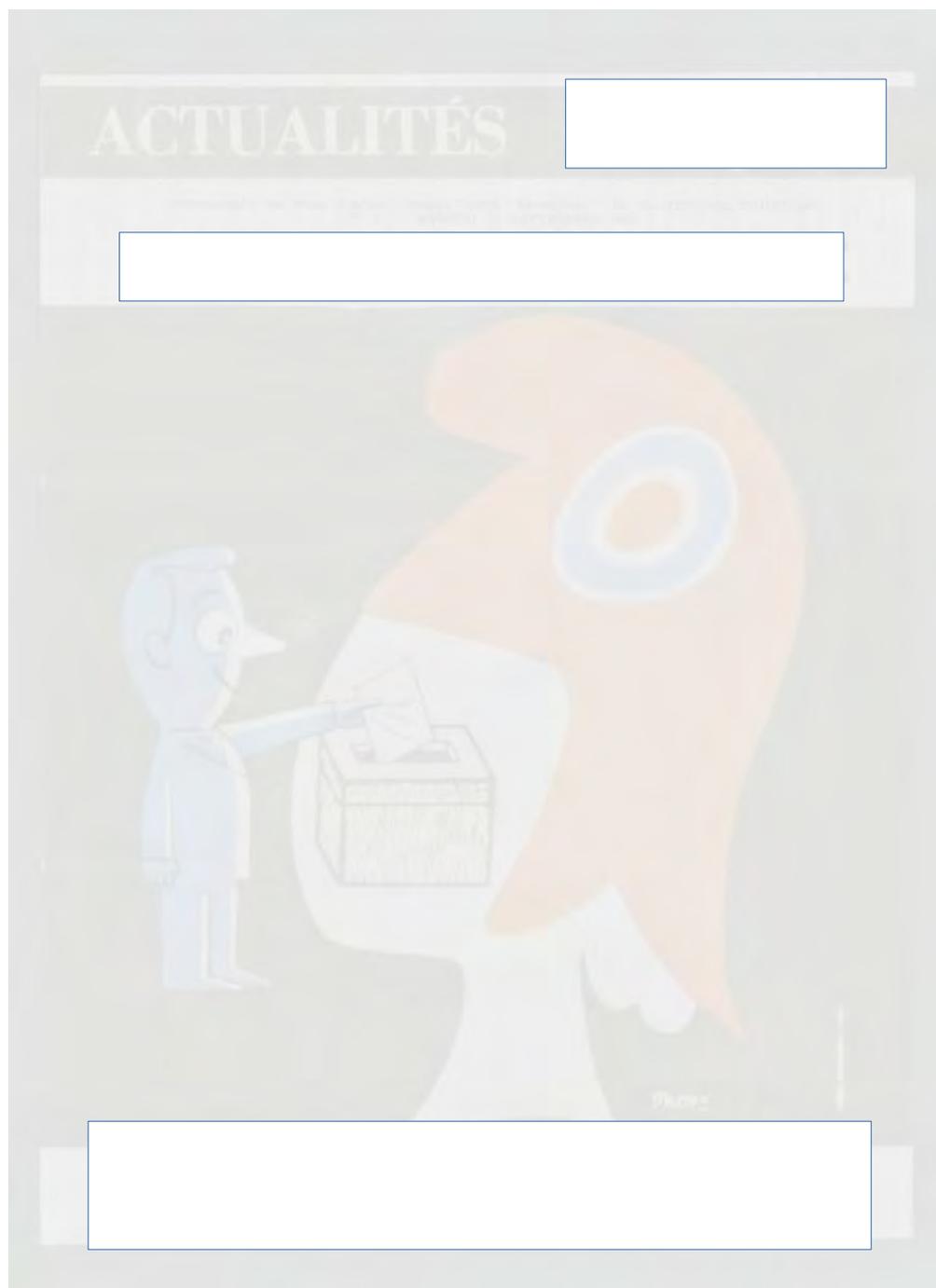
---



---

Retrouver les trois documents ci-dessous dans l'exposition,  
les compléter en écrivant ou en dessinant  
et indiquer à quels mots ils correspondent :

MOT : \_\_\_\_\_



MOT : \_\_\_\_\_

30<sup>e</sup> B<sup>on</sup> 1<sup>er</sup> 9<sup>e</sup>

Division Militaire  
Armée d

de **PLACE** *Grenoble*

**11<sup>e</sup> Régiment d'Inf. de Ligne**

Certificat de [redacted]

(1) Désignation du Corps. **Nous soussignés, Membres composant le Conseil d'Administration du (1) 11<sup>e</sup> Régiment d'Inf. de Ligne**

(2) Nom, prénoms et grade du militaire. **CERTIFIONS que le S.<sup>r</sup> (2) *Secoigne François Fusilier* né le *23 Mars 1811* à *Laniscat* canton de *Gornic* département des *Côtes du nord* cheveux *bruns* sourcils [redacted] yeux [redacted] front *haut* nez *légal* bouche  *moyenne* menton  *rond* visage  *ovale* marques particulières,**

taille d'un mètre *630* millimètres, a tenu une bonne conduite pendant tout le temps qu'il est resté sous les Drapeaux, et qu'il y a constamment servi avec [redacted] et [redacted]

(3) La compagnie, l'escadron ou la batterie. **La présente attestation est donnée sur la proposition du capitaine de (3) *la Compagnie* (4) *du Chef* (4) *du Bataillon* auxquels appartient le sieur *Secoigne François* après examen du registre de punition, en ce qui le concerne.**

(4) De bataillon ou d'escadron.

(5) 1.<sup>o</sup> qu'il n'a aucune infirmité apparente ou cachée qui puisse l'empêcher de reprendre du service, ou bien  
Qu'il a (indiquer le genre d'infirmité):  
2.<sup>o</sup> Qu'il n'est pas marié, ou qu'il est veuf sans enfants; ou bien  
Qu'il est marié ou veuf avec enfants.

**CERTIFIONS en outre (5) qu'il n'a aucune infirmité apparente ou cachée qui puisse l'empêcher de reprendre du service. Qu'il n'est pas marié.**

Fait à *Grenoble* le *31 Décembre* 1839.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,  
*Le Major Leclercq* *Le Capitaine de la Torre* *Le Capitaine de la Torre* *Le Capitaine de la Torre*  
*Le Capitaine de la Torre* *Le Capitaine de la Torre* *Le Capitaine de la Torre*  
*Le Capitaine de la Torre* *Le Capitaine de la Torre* *Le Capitaine de la Torre*

Approuvé par nous, Maréchal de camp,  
*Marbot*

Le Sous-Intendant militaire, *A. J.*

TOULON. — Imprimerie d'Hy. DUPLESSIS OLLIVAUT, rue de la Miséricorde, n.° 6.

MOT : \_\_\_\_\_

# BIBLIOTHEQUE SONORE

PRÊT DE LIVRES  
ENREGISTRÉS  
SUR CASSETTES



POUR NON-VOYANTS  
ET MAL-VOYANTS

bibliothèque municipale 44,rue71 R.I. SAINT-BRIEUC Tél : 61.29.33

## Les symboles :

Retrouver une image avec un enfant

Citer la notion \_\_\_\_\_

Expliquer cette image : \_\_\_\_\_

---

Retrouver une image avec une femme

Citer la notion \_\_\_\_\_

Expliquer cette image : \_\_\_\_\_

---

Retrouver une image avec un homme

Citer la notion \_\_\_\_\_

Expliquer cette image : \_\_\_\_\_

---



Retrouver cet objet dans l'exposition et transcrire la phrase imprimée :

---

## Quelques définitions

Que veut dire Civisme ? \_\_\_\_\_

Quel type de document est présenté : \_\_\_\_\_

Que veut dire République ? \_\_\_\_\_

Quel type de document est présenté : \_\_\_\_\_

Rechercher un terme et un document qui définissent la lutte contre les injustices et les décrire :

Terme : \_\_\_\_\_

Document : \_\_\_\_\_

## À vous de jouer !

### Débattre en groupe !

À deux ou quatre, se placer devant l'un des mots suivants (vote, égalité, neutralité, dévouement, règle...) et imaginer un dialogue qui amène deux personnes à ne pas être d'accord en utilisant plusieurs des mots présentés dans l'exposition. Les uns sont pour et les autres sont contre...

---

---

---

### Votons !

Choisir l'une des questions suivantes (ou proposer une autre question) pour un « référendum local » et procéder à la vérification de la liste électorale, au vote, au dépouillement et à la proclamation des résultats. Répondre par oui ou par non à la question.

L'exposition est-elle complète pour expliquer les principaux aspects de la citoyenneté ?

Votre classe a-t-elle eu durant ce travail un comportement citoyen ?

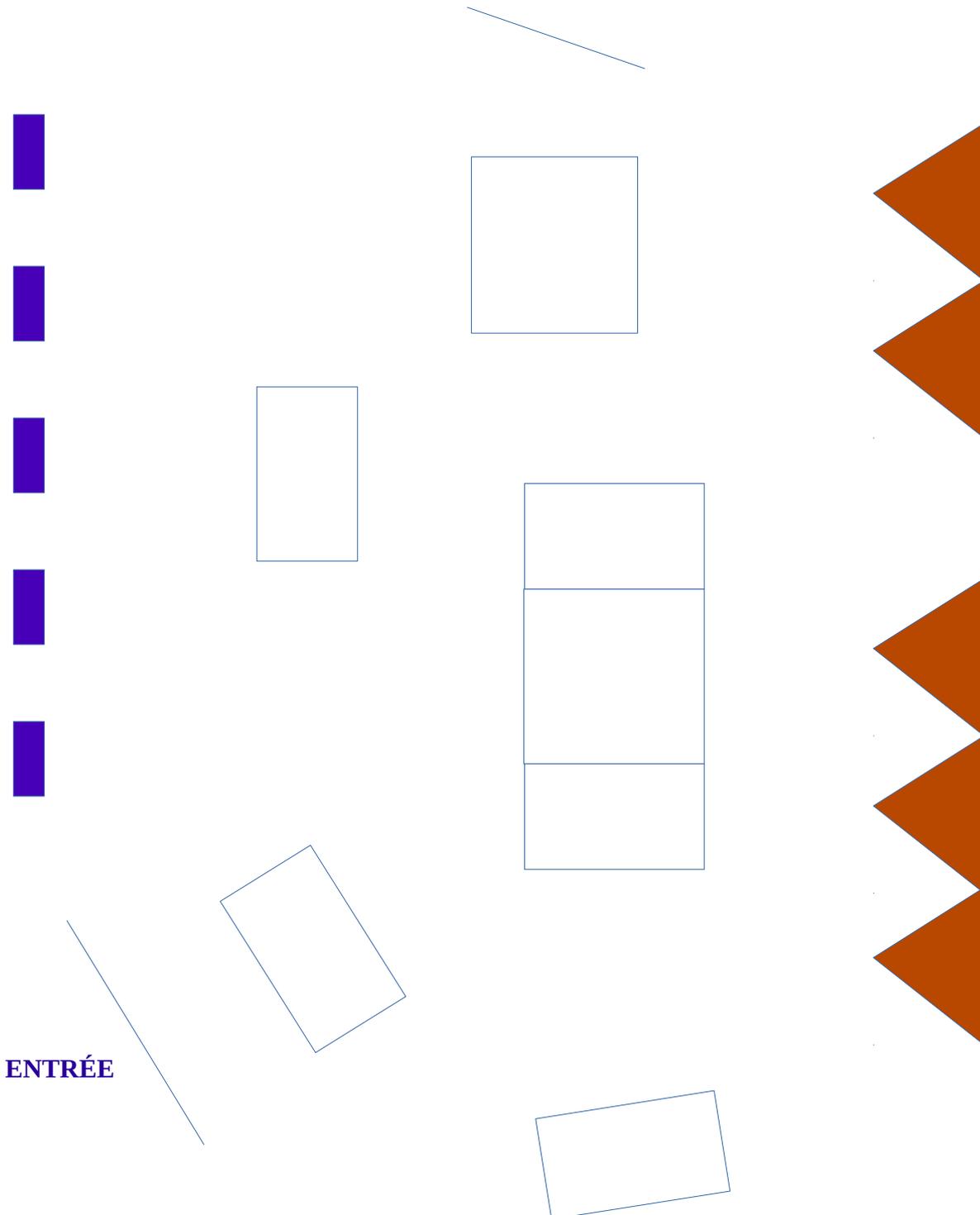
Pensez-vous qu'il faille poursuivre ce travail dans votre école ?

Retrouver les notions suivantes :

- |                          |              |                |                |
|--------------------------|--------------|----------------|----------------|
| 1°) Liberté d'expression | 2°) Débat    | 3°) Civilité   | 4°) Démocratie |
| 5°) Devoir de mémoire    | 6°) Dignité  | 7°) Don        | 8°) Esclavage  |
| 9°) Identité             | 10°) Justice | 11°) Liberté   | 12°) Égalité   |
| 13°) Fraternité          | 14°) Paix    | 15°) Sympathie |                |

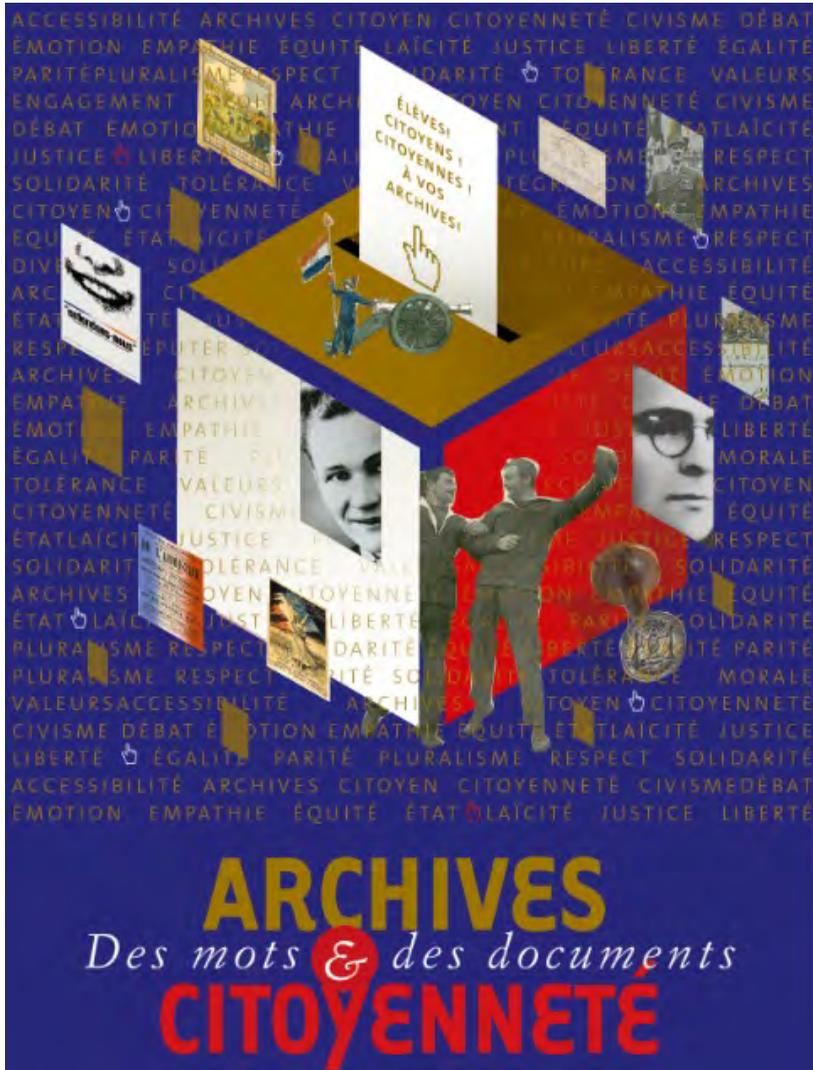
Indiquer où elles se trouvent  
et quels types de document les représentent :

ESCALIER



ENTRÉE

**Archives & Citoyenneté**  
**Des mots et des documents**  
**Questionnaire exposition**  
**Niveau collège-lycée**



## I. Le titre :

Quel est le titre de l'exposition ?

---

---

### « Les archives » : qu'est-ce-que c'est ?

En s'aidant du glossaire, cocher les bonnes réponses

- Les archives servent à prouver quelque chose
- Les archives sont des documents quels que soient leurs supports
- Une peinture est considérée comme un document d'archives
- Une photographie est un document d'archives
- On peut trouver une statue aux archives
- Les archives sont un bâtiment servant à conserver les documents
- Un document électronique est un document d'archives
- Les archives sont une source pour l'histoire
- Une affiche est un document d'archives

### La citoyenneté : qu'est-ce-que c'est ?

Compléter la définition ci-dessous :

La citoyenneté se définit par la possession de la  et de ses  mais aussi aujourd'hui comme une participation à la

**Retrouver deux documents portant sur les archives et la citoyenneté et indiquer de quoi il s'agit :**

**Archives :** \_\_\_\_\_

**Citoyenneté :** \_\_\_\_\_

---

## II. Questions générales :

### 1°) Découvrir le sujet de l'exposition et son contenu :

De quoi parle cette exposition ? \_\_\_\_\_

Choisir une notion et reformuler la définition avec ses propres mots :

---

---

---

Choisir un document et l'expliquer en donnant les raisons de son choix.  
En quoi cette notion et ce document participent-ils de la citoyenneté ?

---

---

---

Rechercher un terme et un document qui définissent la lutte contre les injustices et les décrire :

Terme : \_\_\_\_\_

Document : \_\_\_\_\_

---

Donner des exemples personnels pour définir :

- la démocratie \_\_\_\_\_

- le don \_\_\_\_\_

- l'intérêt général \_\_\_\_\_

Choisir une personnalité dans l'exposition. Retrouver des informations sur elle (dates, fonction...) et la notion qu'elle représente et pourquoi.

---

---

---

## 2°) Découvrir l'exposition par les documents :

Rechercher par type de document :

- une affiche, la décrire et indiquer pourquoi elle a été choisie

---

---

- un dessin de presse, le décrire et indiquer pourquoi il a été choisi

---

---

D'après vous, quel est le document le plus ancien de l'exposition?  
Donner son titre, sa date et indiquer à quelle notion il correspond.

---

Quelques objets : Retrouver des tampons et des cachets officiels et à partir de leur observation, imaginer votre propre symbole avec vos initiales tout vous inspirant des objets originaux :



### III. Questions ciblées :

#### 1°) De la notion au document :

Rechercher les différentes notions ci-dessous et indiquer pour chacune le type de document présenté : journal, document administratif, affiche, photographie, dessin...

<b>Humanisme</b>	
<b>Respect</b>	
<b>Tolérance</b>	
<b>Débat</b>	
<b>République</b>	
<b>Vivre ensemble</b>	
<b>Sciences &amp; croyances</b>	
<b>Engagement</b>	
<b>Sécurité</b>	
<b>Résistance</b>	
<b>Recensement</b>	
<b>Société</b>	
<b>Députer</b>	
<b>Liberté d'expression</b>	
<b>Indivisibilité</b>	

## 2°) Du document à la notion :

Répondre aux questions suivantes :

### Devise :

Indiquer la devise présentée sur le document :

\_\_\_\_\_

Inventer une devise pour sa commune, ou son établissement scolaire :

\_\_\_\_\_

**Diversité :** de quelles langues s'agit-il ? Comment la victime reconnaît-elle ses agresseurs ?

\_\_\_\_\_

### Esclavage :

Lire les deux documents concernant ce thème et expliquer le contexte de l'esclavage : date, lieu, qui est esclave ? qui est le maître ? que se passe-t-il ?

Premier document : \_\_\_\_\_

Second document : \_\_\_\_\_

### Europe :

Quel document a été choisi pour définir l'Europe ?

\_\_\_\_\_

De quand date-t-il ? \_\_\_\_\_

À quel événement récent ce dessin te fait-il penser ?

\_\_\_\_\_

### Exemplarité :

Comment est définie l'exemplarité ? \_\_\_\_\_

Comment définir l'exemplarité aujourd'hui, citer un exemple ?

\_\_\_\_\_

**Sciences :** Qui était le commandant Charcot, comment s'appelait son bateau ? Qui en était le capitaine ?

\_\_\_\_\_

## IV. Synthèse :

**Relier chaque mot au thème  
auquel il vous semble correspondre**

Plusieurs réponses sont possibles

**I. La démocratie**

**II. Les institutions**

**III. Le devoir et le droit du citoyen**

**IV. L'émotion et l'engagement**

**V. Les luttes contre les « injustices »**

**VI. Sciences et croyances et morale et éthique**



Vote  
Président  
Sympathie  
Esclavage  
Débat  
Parité  
État  
Humanisme  
Loi  
Lutte contre les discriminations  
Respect  
Patrimoine  
Civisme  
Europe  
Équité  
Tolérance  
Intérêt général  
Sécurité  
Devise

## V. À vous de jouer !

### **En dessinant !**

À la façon du dessinateur de presse Jean Le Roux, choisir une notion et proposer un dessin humoristique qui la met en scène.



### **En datant !**

Selon vous, quelle date semble la plus importante dans l'histoire de la citoyenneté en France ? Donner des arguments pris dans l'exposition. Quel rôle auriez-vous aimé tenir dans la conquête d'un aspect de la citoyenneté ?

---

---

---

---

## Écrire un article pour *Ouest-France* ou *Le Télégramme*.

Le journaliste qui suit votre établissement n'a pas pu venir vous voir aux Archives départementales et vous demande de lui adresser un article sur votre travail. Il veut un titre, une photographie et sa légende, un texte qui explique ce que vous avez vu et ce que vous avez fait. Il souhaite avoir aussi des témoignages d'élèves et de votre professeur.

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## À l'oral !

Choisir une notion et un document de l'exposition et les présenter à toute la classe à l'oral. Expliquer son choix. Donner son sentiment sur l'importance pour soi du mot choisi. Donner la définition avec ses propres mots. Montrer que le document prouve l'importance du mot expliqué.

---

---

---

## Débattre en groupe !

À deux ou quatre, se placer devant l'un des mots suivants (vote, égalité, neutralité, dévouement, règle...) et imaginer un dialogue qui amène à ne pas être d'accord en utilisant plusieurs des mots présentés dans l'exposition. Les uns sont pour et les autres sont contre...

---

---

---

---

## Votons !

Choisir l'une des questions suivantes (ou proposer une autre question) pour un « référendum local » et procéder à la vérification de la liste électorale, au vote, au dépouillement et à la proclamation des résultats. Répondre par oui ou par non à la question.

L'exposition est-elle complète pour expliquer les principaux aspects de la citoyenneté ?

Votre classe a-t-elle eu durant ce travail un comportement citoyen ?

Pensez-vous qu'il faille poursuivre ce travail dans votre établissement ?





